



**DELIBERATION N° 26/079 CP DE LA COMMISSION PERMANENTE
APPROUVANT LES CONVENTIONS DE FINANCEMENT DES PLATEFORMES DE
MOBILITÉ POUR 2026
CHÌ APPROVA E CUNVENZIONE DI FINANZAMENTU DI E PIATTAFORME DI
MUBILITÀ PER L'ANNU 2026**

REUNION DU 29 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf juillet, la Commission Permanente, convoquée le 21 juillet 2026, s'est réunie sous la présidence de Mme Nadine NIVAGGIONI, Vice-présidente de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Pierre GUIDONI, Saveriu LUCIANI, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Charlotte TERRIGHI, Hyacinthe VANNI

ETAIT ABSENTE ET AVAIT DONNE POUVOIR :

Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS à Mme Nadine NIVAGGIONI

LA COMMISSION PERMANENTE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie, et notamment ses articles L.4421-1 à L.4426-1 et R.4425-1 à D.4425-53,
- VU** le Code de l'action sociale et des familles,
- VU** la loi n°2008-1249 du 1^{er} décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion,
- VU** la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'Economie Sociale et Solidaire,
- VU** la délibération n°17/076 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mars 2017 approuvant le Plan de lutte contre la précarité,
- VU** la délibération n° 21/124 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 approuvant le renouvellement de la délégation de l'Assemblée de Corse à sa Commission Permanente,

- VU** la délibération n° 21/195 AC de l'Assemblée de Corse du 18 novembre 2021 adoptant le règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n°24/048 AC de l'Assemblée de Corse du 25 avril 2024 approuvant le Pacte et Programme Territorial d'Insertion 2024-2028 des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active,
- VU** la délibération n° 25/206 AC de l'Assemblée de Corse du 18 décembre 2025 portant adoption du Budget Primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2026,
- VU** la délibération n° 22/001 CP de la Commission Permanente du 26 janvier 2022 portant adoption du cadre général d'organisation et de déroulement des réunions de la Commission Permanente, modifiée,
- VU** le tableau d'échéancier des crédits de paiement annexé au rapport du Président du Conseil exécutif de Corse,
- SUR** rapport du Président du Conseil exécutif de Corse,
- SUR** rapport de la Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux,
- APRES** avis de la commission des Finances et de la Fiscalité,

APRES EN AVOIR DELIBERE

À l'unanimité,

Ont voté POUR (15) : Mmes et MM.

Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Pierre GUIDONI, Saveriu LUCIANI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Jean-Martin MONDOLONI, Nadine NIVAGGIONI, Charlotte TERRIGHI, Hyacinthe VANNI

ARTICLE PREMIER :

APPROUVE la convention de financement à conclure avec l'association OPRAA Leccia Comité de Quartier (OLCQ) pour 2026.

ARTICLE 2 :

AUTORISE le Président du Conseil exécutif de Corse à signer ladite convention ainsi que l'ensemble des actes à intervenir.

ARTICLE 3 :

APPROUVE la convention de financement à conclure avec L'INSTITUT REGIONAL D'INSERTION PROFESSIONNELLE ET SOCIALE (Auto-école sociale)

pour 2026.

ARTICLE 4 :

AUTORISE le Président du Conseil exécutif de Corse à signer ladite convention ainsi que l'ensemble des actes à intervenir.

ARTICLE 5 :

DECIDE de répartir ainsi qu'il suit les crédits inscrits à la rubrique

ORIGINE : B.P. 2026

PROGRAMME : 5122

MONTANT DISPONIBLE 1 214 628,32 euros

Association OPRA A Leccia Comité de Quartier (OLCQ) 20 000 euros
Subvention de fonctionnement pour 2026

Institut Régional d'Insertion Professionnelle et Sociale 20 000 euros
(IRIPS)
Subvention de fonctionnement pour 2026

MONTANT AFFECTE 40 000 euros

DISPONIBLE A NOUVEAU..... 1 174 628,32 euros

ARTICLE 6 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de la Collectivité de Corse.

Ajacciu, le 29 juillet 2026

La Présidente de l'Assemblée de Corse,



Marie-Antoinette MAUPERTUIS

COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 29 JUILLET 2026

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**APPRUVAZIONE DI E CUNVENZIONE DI FINANZAMENTU
DI E PIATTAFORME DI MUBILITÀ PER L'ANNU 2026
APPROBATION DES CONVENTIONS DE FINANCEMENT
DES PLATEFORMES DE MOBILITÉ POUR 2026**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale
et des Enjeux Sociétaux

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

La mobilité constitue un levier essentiel pour l'insertion sociale et professionnelle. Pour les bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA), les freins à la mobilité demeurent des obstacles majeurs à l'accès à l'emploi, à la formation ou aux droits. Dans ce contexte, les actions en faveur de la mobilité inclusive et solidaire, notamment les diagnostics mobilité et les parcours individualisés, sont fondamentales.

En avril 2024, la Collectivité de Corse s'est dotée d'un Pacte et Programme territorial d'insertion (PTI) pour la période 2024-2028.

Dans son axe 2, ce programme identifie la mobilité comme un frein majeur de l'insertion des publics les plus éloignés de l'emploi, et prévoit le soutien d'actions spécifiques visant à identifier les freins et à construire des plans d'actions personnalisés.

Dans ce cadre, la Collectivité de Corse soutient deux associations œuvrant en faveur de la mobilité des publics les plus en difficulté : l'association OPRA A Leccia Comité de Quartier (OLCQ) et l'Institut Régional d'Insertion Professionnelle et Sociale (IRIPS).

En 2025, l'association OPRA a accompagné 38 bénéficiaires du RSA sur le territoire de Bastia et de son agglomération. Son intervention repose sur la réalisation de diagnostics mobilité individualisés visant à identifier les freins rencontrés, à orienter les personnes vers des solutions adaptées et à structurer leur parcours d'insertion professionnelle.

De son côté, l'IRIPS a poursuivi son action en faveur de la mobilité inclusive sur le territoire de l'Extrême-Sud. A travers son dispositif *A Scola di Guida Suciale*, l'association a accompagné 39 personnes confrontées à des difficultés d'accès à la mobilité, parmi lesquelles 8 bénéficiaires du RSA.

Par ailleurs, l'association FALEPA CORSICA, qui assurait jusqu'alors une mission comparable sur le territoire d'AIACCIU, a fait l'objet d'une liquidation judiciaire prononcée par le Tribunal judiciaire en décembre 2025.

Cette situation met fin à son intervention et à son financement au titre de l'exercice 2026.

Soucieuse de garantir une couverture territoriale équilibrée de l'offre d'accompagnement à la mobilité, la Collectivité de Corse entend toutefois favoriser l'émergence de nouvelles initiatives locales et accompagner financièrement les porteurs de projet susceptibles de développer une plateforme mobilité sur ce territoire.

La Collectivité de Corse réaffirme ainsi son engagement en faveur de la mobilité inclusive en poursuivant son soutien financier aux dispositifs existants, considérés comme des leviers essentiels de l'insertion sociale et professionnelle des bénéficiaires du RSA.

Au titre de l'exercice 2026, l'association OPRA s'engage à accompagner 35 bénéficiaires du RSA sur son territoire d'intervention. De son côté, l'IRIPS prévoit de réserver au minimum 7 places au bénéfice de ce public dans le cadre de son dispositif d'accompagnement à la mobilité.

Afin de garantir la pérennité de ces actions et de maintenir une offre de services adaptée aux besoins des territoires concernés, il est proposé d'attribuer à chacune de ces associations une subvention annuelle de 20 000 €.

Ce financement vise à assurer un socle minimal de fonctionnement tout en contribuant à une couverture territoriale équilibrée de l'offre de mobilité inclusive, dans un objectif d'équité d'accès aux services pour l'ensemble des bénéficiaires du RSA de Corse.

Les crédits correspondants sont prévus au budget primitif 2026, inscrits au programme 5122, fonction 444, chapitre 9344, compte 6568.

En conséquence, il est proposé à l'Assemblée de Corse :

- D'approuver pour 2026 l'octroi d'une subvention de 20 000 € à l'association OPRA A Leccia Comité de Quartier (OLCQ).
- D'approuver la convention de financement correspondante pour la même période.
- D'approuver pour 2026 l'octroi d'une subvention de 20 000 € à l'IRIPS.
- D'approuver la convention de financement correspondante pour la même période.
- D'autoriser le Président du Conseil exécutif de Corse à signer l'ensemble des actes à intervenir.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

CONVENTION DE FINANCEMENT
DE
L'ASSOCIATION OPRA A LECCIA COMITE DE QUARTIER
(Plateforme Mobilité)

Entre

La Collectivité de Corse, représentée par Monsieur Gilles GIOVANNANGELI, Président du Conseil exécutif de Corse,
d'une part,

Et

L'Association OPRA A Leccia Comité de Quartier (OLCQ)

dont le siège social est situé :

Centre social CAF route Impériale 20 600 BASTIA

Représentée par sa présidente Madame Angèle LIEGAUD

SIRET : 434 214 896 00020

Nature juridique : Association Loi 1901

d'autre part,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales (CGTC) Titre II Livre IV IVème partie

Vu le Code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L. 151-1 et L. 115-2

Vu la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec l'administration, notamment les articles 10-1 et 25-1,

Vu la loi n°2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République

Vu la loi n°2008-1249 du 1^{er} décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion

Vu la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'Economie Sociale et Solidaire

Vu la délibération n°17/076/AC du 30 mars 2017 de l'AC approuvant le plan de lutte contre la précarité

Vu la délibération n°24/048 AC de l'Assemblée de Corse approuvant le Pacte et Programme Territorial d'insertion des bénéficiaires du revenu de solidarité active 2024-2028

Vu la délibération n°26/079 CP de la Commission permanente du 29/07/2026

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir les conditions de financement de la Plateforme Mobilité portée par l'association OPRA en application de la délibération n°26/079 CP de la Commission permanente du 29 juillet 2026.

ARTICLE 2 – DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue au titre de l'année 2026 pour une durée d'un an.

ARTICLE 3 – MODALITES D'EXECUTION

3.1 Définition et détermination du public visé par la convention

Nombre de bénéficiaires : 35 bénéficiaires du RSA
Territoire d'intervention : Bastia et son agglomération

3.2 Modalités de réalisation des actions d'insertion

3.2.1 Actions et contenu

L'association met en œuvre des actions ayant pour objectif d'accompagner les publics fragiles ou dépendants sur le plan de la mobilité afin de favoriser leur insertion sociale et professionnelle *via* une Plateforme Mobilité permettant d'apporter dans le champ de la mobilité, des solutions individualisées, pertinentes et durables.

Elle s'engage également à mettre en œuvre des actions de coordination des acteurs régionaux de la mobilité *via* le réseau Mob In Corsica.

3.2.2 Objectifs quantitatifs

L'association OPRA s'engage à mettre en œuvre en faveur du public visé à l'article 3.1 de la présente convention les actions suivantes :

- Diagnostics mobilité
- Locations
- Transports à la demande
- Accompagnements personnalisés
- Accès à l'auto-école sociale
- Accès au micro-crédit

ARTICLE 4 – OBLIGATIONS DIVERSES MISES A LA CHARGE DE L'ASSOCIATION

L'association affecte à cette action le personnel qualifié et les moyens nécessaires à sa réalisation. Elle assure le recrutement et la gestion du personnel et s'engage à fournir à la Collectivité de Corse les informations relatives à la qualification et aux modalités de rémunération.

L'association s'engage à respecter les principes du contrat d'engagement républicain mentionné à l'article 10-1 de la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec l'administration.

ARTICLE 5 – MODALITES DE LA CONTRIBUTION FINANCIERE

5.1 - Montant de la subvention

L'action visée à l'article 3.2.1 de la présente convention fait l'objet d'un financement annuel de **20 000 €**.

5.2 - Modalités de paiement

La subvention annuelle est créditée au compte de la structure par la Collectivité de Corse de la manière suivante :

- le versement d'une **avance** de **50 %** à la signature de la convention
- le versement de **30 %** sur présentation du **bilan intermédiaire** transmis au plus tard le 31 décembre de l'année N
- le versement du **solde (20%)** au terme de la convention :
 - sur présentation du **bilan d'activité** faisant apparaître la réalisation de la totalité des objectifs mentionnés à l'article 3 de la présente convention, transmis au plus tard le 30 juin de l'année N+1
 - Sur présentation du **compte-rendu financier** visé par le comptable et par le commissaire aux comptes de l'association le cas échéant et approuvé par l'assemblée compétente, transmis au plus tard le 30 juin de l'année N+1

En cas de résultat déficitaire, le compte-rendu devra être accompagné d'un rapport déclinant les mesures dont la mise en œuvre, envisagée par la structure, est de nature à permettre un retour à l'équilibre des comptes ;

En cas d'excédent, le compte-rendu devra être accompagné d'un rapport indiquant les modalités de réaffectation du résultat. Dans ce cas, la Collectivité de Corse se réserve le droit de diminuer son concours à concurrence de l'excédent réalisé.

Les documents devront être adressés à Monsieur le Président du Conseil exécutif de Corse.

La participation est imputée sur les crédits d'insertion prévus au programme 5122 Fonction 444 chapitre 9344 compte 6568 du budget de la Collectivité de Corse.

La contribution financière sera créditée au compte de la structure sous visé, selon les procédures comptables en vigueur et sous réserve de l'inscription des crédits de paiement nécessaires au budget régional.

Structure	OPRA-A-LECCIA-COMITE DE QUARTIER
Agence bancaire	Caisse d'Epargne
N° de compte	08004234377
Code établissement	11315
Code guichet	00001
Clé RIB	50

5.3 Réfaction

Une réfaction de 5% sera appliquée sur le montant global de la subvention au moment du versement du solde si l'objectif mentionné à l'article 3 de la présente convention n'est pas atteint.

ARTICLE 6 – CONTROLE DE L'EXECUTION DE LA CONVENTION

La structure s'engage à faciliter à tout moment le contrôle par la Collectivité de Corse et lui fournit les éléments permettant de vérifier la réalité des actions d'insertion, leurs résultats, notamment par

l'accès à toute pièce justificative des dépenses, et tout autre document dont la production serait jugée utile.

En cas de retard significatif, d'inexécution ou de modification substantielle des conditions d'exécution de la convention par la structure sans l'accord écrit de la Collectivité de Corse, celle-ci peut suspendre ou diminuer le montant des versements après examen des justificatifs présentés par la structure, et après avoir entendu préalablement ses représentants ou exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention. La Collectivité de Corse en informe la structure par lettre recommandée avec accusé de réception.

La Collectivité de Corse est fondée à s'assurer que l'association respecte les principes du pacte républicain, conformément à la loi n°2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République.

ARTICLE 7 – OBLIGATION DE DISCRETION

La structure s'astreint au respect de l'obligation de discrétion dans la réalisation de l'action. Aucun renseignement ni aucun document concernant les bénéficiaires du RSA ne pourront être communiqués aux tiers, sinon pour l'exécution de la présente convention. Elle ne recueille ni ne conserve d'informations nominatives sur le bénéficiaire autres que celles nécessaires à la réalisation de l'action.

ARTICLE 8 - PUBLICITE

Toute action de communication devra faire mention du soutien financier de la Collectivité de Corse.

ARTICLE 9 - RESILIATION

La présente convention cesse immédiatement en cas de dissolution ou de changement d'objet social du cocontractant.

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties des engagements résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

ARTICLE 10 - LITIGES

En cas de litige résultant de l'interprétation ou de l'application de la présente convention, les parties s'engagent à tout mettre en œuvre pour parvenir à un règlement amiable dudit litige.

En cas d'échec de la conciliation, le différend sera porté devant le tribunal administratif de la ville de Bastia, villa Montépiano 20 407 Bastia

Fait à AIACCIU, le

**La présidente de l'association
OPRA**

Le Président du Conseil exécutif de Corse

(Cachet et signature obligatoires)

Gilles GIOVANNANGELI

CONVENTION DE FINANCEMENT
DE
L'INSTITUT REGIONAL D'INSERTION PROFESSIONNELLE ET SOCIALE
(Auto-école sociale)

Entre

La Collectivité de Corse,

Représentée par Monsieur Gilles GIOVANNANGELI, Président du Conseil exécutif de Corse,
d'une part

Et

L'Institut Régional d'Insertion Professionnelle et Sociale (IRIPS)

dont le siège social est situé :

Les terrasses du Fango Bâtiment D 20 200 BASTIA

Représentée par sa présidente Madame Anne-Marie IENCO

SIRET : 800 005 753 000 77

Nature juridique : Association Loi 1901

d'autre part,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales (CGTC) ;

Vu la loi n°2008-1249 du 1^{er} décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion ;

Vu la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'Economie Sociale et Solidaire ;

Vu la délibération n°17/076/AC du 30 mars 2017 de l'AC approuvant le plan de lutte contre la précarité ;

Vu la délibération n°24/048 AC de l'Assemblée de Corse approuvant le Pacte et Programme Territorial d'insertion des bénéficiaires du revenu de solidarité active 2024-2028

Vu la délibération n° 26/079 CP de la Commission permanente du 29 juillet 2026

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir les conditions de financement du dispositif auto-école sociale portée par l'Institut Régional d'Insertion Professionnelle et Sociale en application de la délibération n° 26/079 CP de la Commission permanente du 29 juillet 2026.

ARTICLE 2 – DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue au titre de l'année 2026 pour une durée d'un an.

ARTICLE 3 – MODALITES D'EXECUTION

L'IRIPS s'engage à concourir à l'insertion sociale et professionnelle des bénéficiaires du RSA par la mise en œuvre du dispositif d'auto-école sociale.

Le dispositif d'auto-école sociale vise à favoriser les conditions de réussite à l'examen du permis de conduire par la mise en œuvre d'une pédagogie adaptée au niveau de qualification des stagiaires.

L'action est ouverte aux bénéficiaires des *minima* sociaux **dont au minimum 7 bénéficiaires du RSA** ou aux personnes orientées par les services de la Direction de l'Action Sociale de Proximité de la Collectivité de Corse.

Elle est réalisée sur le territoire de l'Extrême-Sud de la Corse.

ARTICLE 4 – OBLIGATIONS DIVERSES MISES A LA CHARGE DE L'ASSOCIATION

La structure affecte le personnel qualifié et les moyens nécessaires à la réalisation de cette action. Elle assure le recrutement et la gestion du personnel et s'engage à fournir à la Collectivité de Corse les informations relatives à la qualification et aux modalités de rémunération.

L'IRIPS s'engage à communiquer à la Direction de l'Insertion et du Logement de la Collectivité de Corse un état nominatif et mensuel des entrées et mouvements intervenus.

L'IRIPS s'engage à respecter les principes du contrat d'engagement républicain mentionné à l'article 10-1 de la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec l'administration.

ARTICLE 5 – MODALITES DE LA CONTRIBUTION FINANCIERE

5.1 - Montant de la subvention

L'action visée à l'article 3 de la présente convention fait l'objet d'un financement annuel de **20 000 €**.

5.2 - Modalités de paiement

La subvention annuelle est créditée au compte de la structure par la Collectivité de Corse de la manière suivante :

- le versement d'une **avance** de **50 %** à la signature de la convention
- le versement de **30 %** sur présentation du **bilan intermédiaire** transmis au plus tard le 31 décembre de l'année N
- le versement du **solde (20%)** au terme de la convention :
 - sur présentation du **bilan d'activité** faisant apparaître la réalisation de la totalité des objectifs mentionnés à l'article 3 de la présente convention, transmis au plus tard le 30 juin de l'année N+1
 - Sur présentation du **compte-rendu financier** visé par le comptable et par le commissaire aux comptes de l'association le cas échéant et approuvé par l'assemblée compétente, transmis au plus tard le 30 juin de l'année N+1

En cas de résultat déficitaire, le compte-rendu devra être accompagné d'un rapport déclinant les mesures dont la mise en œuvre, envisagée par la structure, est de nature à permettre un retour à l'équilibre des comptes ;

En cas d'excédent, le compte-rendu devra être accompagné d'un rapport indiquant les modalités de réaffectation du résultat. Dans ce cas, la Collectivité de Corse se réserve le droit de diminuer son concours à concurrence de l'excédent réalisé.

Les documents devront être adressés à Monsieur le Président du Conseil exécutif de Corse.

La participation est imputée sur les crédits d'insertion prévus au programme 5122 Fonction 444 chapitre 9344 compte 6568 du budget de la Collectivité de Corse.

La contribution financière sera créditée au compte de la structure sous visé, selon les procédures comptables en vigueur et sous réserve de l'inscription des crédits de paiement nécessaires au budget régional.

Structure	INSTITUT REGIONAL POUR L'INSE SCOLA DI GUIDA SUCIALE
Agence bancaire	CREDIT COOPERATIF
N° de compte	08026742118
Code établissement	42559
Code guichet	1000
Clé RIB	39

5.3 Réfaction

Une réfaction de 5% sera appliquée sur le montant global de la subvention au moment du versement du solde si l'objectif mentionné à l'article 3 de la présente convention n'est pas atteint.

ARTICLE 6 – CONTROLE DE L'EXECUTION DE LA CONVENTION

La structure s'engage à faciliter à tout moment le contrôle par la Collectivité de Corse et lui fournit les éléments permettant de vérifier la réalité des actions d'insertion, leurs résultats, notamment par l'accès à toute pièce justificative des dépenses, et tout autre document dont la production serait jugée utile.

En cas de retard significatif, d'inexécution ou de modification substantielle des conditions d'exécution de la convention par la structure sans l'accord écrit de la Collectivité de Corse, celle-ci peut suspendre ou diminuer le montant des versements après examen des justificatifs présentés par la structure, et après avoir entendu préalablement ses représentants ou exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention. La Collectivité de Corse en informe la structure par lettre recommandée avec accusé de réception.

La Collectivité de Corse est fondée à s'assurer que l'association respecte les principes du pacte républicain, conformément à la loi n°2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République.

ARTICLE 7 – OBLIGATION DE DISCRETION

La structure s'astreint au respect de l'obligation de discrétion dans la réalisation de l'action. Aucun renseignement ni aucun document concernant les bénéficiaires du RSA ne pourront être communiqués aux tiers, sinon pour l'exécution de la présente convention. Elle ne recueille ni ne conserve d'informations nominatives sur le bénéficiaire autres que celles nécessaires à la réalisation de l'action.

ARTICLE 8 - PUBLICITE

Toute action de communication devra faire mention du soutien financier de la Collectivité de Corse.

ARTICLE 10 - RESILIATION

La présente convention cesse immédiatement en cas de dissolution ou de changement d'objet social du cocontractant.

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties des engagements résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

ARTICLE 11 - LITIGES

En cas de litige résultant de l'interprétation ou de l'application de la présente convention, les parties s'engagent à tout mettre en œuvre pour parvenir à un règlement amiable dudit litige.

En cas d'échec de la conciliation, le différend sera porté devant le tribunal administratif de la ville de Bastia, villa Montépiano 20 407 Bastia

Fait à AIACCIU, le

La présidente de l'IRIPS

Le Président du Conseil exécutif de Corse

(Cachet et signature obligatoires)

Gilles GIOVANNANGELI

TABLEAU D'ECHEANCIER DE CREDIT DE PAIEMENT

Programme	Bénéficiaire	Libellé / objet de l'opération	Code affectation en cas de revalorisation	Montant affecté	Echéancier de CP 2026	Echéancier de CP 2027	TOTAL
5122	OPRA A LECCIA COMITE DE QUARTIER (OLCQ)	Fonctionnement 2026		20 000,00	16 000,00	4 000,00	20 000,00
	IINSTITUT REGIONAL POUR L'INSERTION PROFESSIONNELLE ET SOCIALE (IRIPS)	Fonctionnement 2026		20 000,00	16 000,00	4 000,00	20 000,00
					0,00	0,00	0,00
		TOTAUX		40 000,00	32 000,00	8 000,00	40 000,00

Monsieur le Président du Conseil exécutif de Corse
Direction Générale Adjointe en charge des solidarités et de la promotion de la santé
Direction de l'Action Sociale de Proximité
Service du Développement Social Local Régional – 22 cours Grandval BP 215, 20 187 AJACCIO Cedex 1
Et une copie numérique aux adresses électroniques suivantes : dslr@isula.corsica et aiutiassoci@isula.corsica

DICHJARAZIONI D'INTINZIONI DI DUMANDA D'AIUTU FINANZIARIU Déclaration d'intention de demande de soutien financier

Nomu di l'associu - Nom de l'association : OPRA

N° siret : 43421489600038

Data d'immatriculazioni - Date d'immatriculation : 18 01 2011

Codici – Code APE : 8559 A

Numaru d'arrighjistramentu- N° d'enregistrement (uniquement pour les associations) : W2B2001677

Indirizzu di a sedi suciali - Adresse du siège social : 17 Résidence Sainte Andrée Route royale 20600 Bastia

Tel. : 04 95 34 47 89 Indizizzu elettroniku - courriel : fhuguet@opra.corsica

Attività principali- Activités principales : Insertion sociale , professionnelle
et animation jeunesse

(aghjunghja i statuti) (joindre copie des statuts en vigueur)

Numaru d'aderenti- Nombre d'adhérents : 649.....

Numaru d'omi – Nombre d'hommes :

Numaru di donni – Nombre de femmes :

Cumuna(i) o tarritoriu(ii) - Commune(s) ou territoire concerné(s) par l'association demandeuse : communauté d'agglomération
bastiaise

Aggradimentu -Agrément : ☒ SIÈ –OUI ☐ INNÒ – NON

Auto école :

Datu u - Délivré le :18/01/2011 da - par : DDTM

Organisme de formation délivré le 5/02/2001 Par DRTEFP

Education populaire délivré le 02/05/2011 par la DRJSCS

Risposevuli ligali - Responsable légal : ☒ Signora – Madame ☐ Signore - Monsieur

Casata - Nom: LIEGAULT Nom -Prénom :ANGELE Funzioni-Fonction:PRZIDENTE

Tel.:0628757066.....Indizizzu elettroniku - Courriel :angele.liegault@gmail.com

Cuntattu -Contact dossier : ☒ Signora – Madame ☐ Signore - Monsieur

Casata - Nom:HUGUET Nomu -Prénom Française Funzioni-Fonction:Directrice

Tel.:0614881403..... Indizizzu elettroniku - Courriel : fhuguet@opra.corsica.....

AMMINISTRAZIONI - ADMINISTRATION :

Cumposizioni di u scagnu è di u cunsigliu d'amministrazioni - Composition du bureau et du conseil d'administration

Conformément aux statuts et au procès-verbal de la dernière assemblée générale électorale. Par ailleurs, si un ou des membres du conseil d'administration est salarié ou prestataire de l'association, joindre tout document l'autorisant et expliquer à quel titre il en est membre : représentant du personnel, participation à titre consultatif...

	Funzioni <i>Fonction</i>	Casata <i>Nom</i>	Nomu <i>Prénom</i>	Prufissioni <i>Profession</i>	Mandatu elettivu Mandat électif ☐ IÈ – OUI ☐ INNÒ – NON Si oui lequel
Scagnu - Bureau	Présidente	LIEGAULT	ANGELE	RETRAITEE	
	Vice Présidente	ALBERTINI	ROSY	RETRAITEE	
	Trésorier	RUYO	ANTOINE	RETRAITE	
	Secrétaire	BOSCHETTI	TERESA	RETRAITEE	
CA	Administrateur	PETRIGNANI	BRIGITTE	RETRAITEE	
	Administrateur	KRIMI	ALI	RETRAITE	
	Administrateur	VERDONI	JOELLE	RETRAITEE	
	Administrateur	BENASSI	PASCALE	ENSEIGNANTE	
	Administrateur	AMORETTI	ROBERT	RETRAITE	
	Administrateur	TOMASI	MARIE PAULE	RETRAITEE	

Rimborsu di spesi – Remboursement de frais des membres du bureau et conseil d'administration : ☐ IÈ – OUI ☐ INNÒ – NON ☐ Altri - autre:
Particulari - Précisions :
(Aghjustà i ghjustificativi - Joindre justificatif - PV d'AG, statuts...)

SALARIATI DI L'ASSOCIU - SALARIÉS DE L'ASSOCIATION :

Casata è Nomu <i>Nom et Prénom</i>	Impiegu <i>Emploi occupé</i>	Cuntrattu <i>Type de contrat (CDI, CDD...)</i>	Data di riclutamentu <i>Date d'embauche</i>
Voire fiche jointe actualisée			

INFRASTRUTTURE - INFRASTRUCTURE(S) UTILISÉE(S) :

X Accupazioni di lucali - Utilisation d'un local ou de locaux ☐ Micca lucali - Pas de local
Lucali cuncirnati - Identification du ou des locaux concernés : 17 Résidence Saint Andrée route royale Bastia +9 route royale +6 route royale ..

MUDALITÀ D'ACCUPAZIONI - MODALITÉS D'OCCUPATION :

☐ Proprietariu – Propriétaire x Lucatariu - Locataire : x Cù affittu - Avec bail ☐ Senza affittu - Sans bail
☐ Di gratisi - Mise à disposition gracieuse ☐ Cù cunvinzioni - Avec convention ☐ Senza cunvinzioni - Sans convention
Cette mise à disposition gracieuse donne-t-elle lieu à évaluation par le prêteur ? ☐ OUI ☐ NON
Si OUI, faire figurer ce montant aux comptes 86 et 87des budgets et comptes de résultat.

DUCUMENTI FINANZIARI - DOCUMENTS FINANCIERS :

☐ Contu di risultatu – Compte de résultat o - ou x CdR + bilanci - Compte de résultat + bilan
A cuntabilità hè tinuta da - La comptabilité est tenue : x l'associu stessu -en interne ☐ da un pristatariu, qual'hè - par un prestataire externe, lequel :
Hè ci un Cummissariu à i conti - L'association dispose-t-elle d'un Commissaire aux comptes (associations percevant plus de 153000 € de financements publics ou autres obligations légales ou statutaires) ? : x IÈ, qual'hè- OUI, lequel ☐ INNÒ - NON
naud Franchi

FINANZIAMENTI DUMANDATI - FINANCEMENT(S) SOLLICITÉ(S) :

Ughjettu - Descriptif de l'objet du financement : Coiffeur solidaire

Attività currenti – Activités courantes ☒ Prughjettu spicificu - Projet spécifique ☐ Investimentu-Investissement

Pracisà - Détailler en quelques lignes l'objet du financement et les objectifs recherchés

projet vise à favoriser l'accès aux soins de bien être pour les personnes en situation de précarité, d'exclusion, de handicap ou
 liées, en parcours d'insertion sociale et/ou professionnelle, grâce à des soins de coiffure à des tarifs adaptés permettant de
 retrouver estime de soi et confiance en soi et favorisant ainsi une réinsertion sociale et professionnelle

Cumuna(i) / Tarritoriu(ii) - Commune(s) / Territoires concernés : Communauté d'agglomération Bastiaise

Muntanti dumandatu - Montant de l'aide sollicitée : 6000..... Bugettu di l'azzione – Budget de l'action : 12525

Parti riservata à a Cullittività di Corsica - Partie réservée à la Collectivité de Corse :

Dumanda curata da - Demande prise en charge par :

Data - Date :

Casu mai, cumitatu tennicu di u - Le cas échéant, comité technique du :

➤ PEZZI CHÌ ACCORRINI PÀ L'ANALISI - PIÈCES NÉCESSAIRES À L'ANALYSE :

- Furmulariu di dichjarazioni d'intinzioni - Formulaire de déclaration d'intention ;
- Copia di u strattu di u Ghjurnal i Ufficiali di a Ripublica chì porta dichjarazioni di a criazioni di l'associu - Copie de l'extrait du Journal Officiel de la République portant déclaration de constitution de l'association ;
- Statuti, in vigori è firmati, di l'associu - Statuts de l'association en vigueur signés ;
- Ricivuta di dichjarazioni di criazioni in Prifittura - Récépissé de déclaration de création en Préfecture ;
- Ultima ricivuta di dichjarazioni di mudificazioni di l'associu in Prifittura (sedi, titulu, ughjettu, scagnu...) - Dernier récépissé de déclaration de modification de l'association en Préfecture (siège, titre...) ;
- Copia di u dicretu di dichjarazioni d'utilità publica pà l'associi cuncirnati - Copie du décret de déclaration d'utilité publique pour les associations concernées ;
- Prucessu verbali di l'ultima assemblea elettiva in cunfurmità cù i statuti - Procès-verbal de la dernière assemblée électorale conforme aux dispositions prévues par les statuts ;
- Attestazioni di l'Amministrazione fiscale chì indetta a situazione precisa di l'associu in quantu à l'impositu nantu à i sucità è à a TVA sicondu u tipu d'attività soi - Attestation de l'Administration précisant la situation de l'association vis-à-vis de l'impôt sur les sociétés et de la TVA selon type d'activités menées ;
- Attestazioni di l'associu cunfirmendu ch'ellu hè à ghjornu di i so ubligazioni fiscali è sociali - Attestation confirmant être à jour des obligations fiscales et sociales ;
- Aggradimenti s'edda accorri - Agréments si concernée ;
- Ricacciu d'identità bancaria - Relevé d'identité bancaire.

➤ Altri pezzi sarani da pruducia pà una sizzioni lucali culligata à un associu naziunali, da parmetta di stabiliscia u ligamu trà di elli - Outre les pièces constitutives du dossier telles que figurant ci-dessus, la section locale rattachée à l'association nationale devra fournir tout document permettant d'établir le lien entre elles deux, à savoir :

- I publicazioni à u JO, ricivuti dichjarazioni in Prifittura(criazioni è casumai mudificazioni) di l'associu naziunali; i statuti in vigori è à ghjornu di l'associu naziunali – les parutions au JO, Récépissés déclaration en Préfecture (création et modifications éventuelles) de l'association nationale; les statuts en vigueur et à jour de l'association nationale ;
- A dilibrazioni di u Cunsigliu d'amministrazionichì porta criazioni di a sizzionilucali – La délibération du Conseil d'administration portant création de la section locale ;
- Un'attestazioni di l'associu naziunali chì indica chì l'associu hè à ghjornu di i so ubligazioni regulamintari - Une attestation de l'association nationale indiquant que l'association est à jour de ses obligations réglementaires ;
- L'aggradimentu di u Prisentanti naziunali o Prisentanti di sizzioni chì attesta chì ùn devi fà nissuna dichjarazioni a sizzioni lucali pressu à a Prifittura, chì u funzionamentu di a sizzioni hè in cunfurmità incù l'ughjettu di a sedi naziunali, chì hè cuncessa à a sizzioni lucali di fà i dumandi di suvinzioni diretta pressu à i cullittività publichi è di tucalli - L'agrément du Président national au Président de section attestant qu'aucune déclaration ne doit être effectuée auprès de la Préfecture par la section locale, que le fonctionnement de la section est conforme à l'objet du siège national, que la section locale est autorisée à solliciter directement des subventions auprès des collectivités publiques et à les percevoir.

Stamponi o suggillu di l'associu / Firma, suggillu ivintuali di u
 firmatariu - Tampon ou cachet de l'association / Signature, Nom et
 qualité du signataire Liegault Angele Présidente

BUDGET PREVISIONNEL DE VOTRE ASSOCIATION

Durée de l'exercice comptable : Date de début : 01/.....01/...2026..... Date de fin : ...31/.....12/...2026.....

Date de l'Assemblée Générale ayant adopté le Budget Prévisionnel 2026 :

CHARGES PREVISIONNELLES (1)	MONTANTS Action	PRODUITS PREVISIONNELS (1)	MONTANTS Action
60 - Achats		70 - Ventes produits finis, prestations services	
Achats de marchandises	17000	Marchandises	30000
Achats d'études et de prestations de services		Prestations de services	140000
Achats non stockés de matières et fournitures		Produits des activités annexes	
Fournitures non stockables (eau, énergie)	8800	Manifestations	
Fournitures administratives		74 - Subventions d'exploitation	
Fournitures d'entretien et petit équipement	11400	Etat	124668
Autres fournitures		Collectivité de Corse	55745
61 - Services extérieurs		Agences et offices	1500
Sous-traitance générale		Communes	39700
Locations mobilières et immobilières	65000	Autres Collectivités	29500
Entretien et réparation	4200	Organismes sociaux	93473
Assurances	13000	Fond Européens	
Documentation	9300	Agence de services et de paiement (ASP / emplois aidés)	68516
Divers		Autres financements publics	17000
62 - Autres services extérieurs		Aides privées (fondations)	82190
Rémunération intermédiaires et honoraires	470000		
Publicité, publications	12500	75 - Autres produits de gestion courante	
Déplacements, missions et réceptions	12000	Cotisations	2000
Frais postaux et de télécommunication		Don - autres	
Services bancaires	500	Mécénat	
Divers	300	Sponsoring	
63 - Impôts et taxes			
Impôts et taxes sur rémunérations	7700		
Autres impôts et taxes		76 - Produits financiers	
64 - Charges de personnel			
Rémunérations du personnel	473215	77 - Produits exceptionnels	
Charges sociales		Sur opération de gestion	
Autres charges de personnel	150	Sur exercices antérieurs	
65 - Autres charges de gestion courante	2000	Résultat de l'exercice précédent (déficiaire ou excédentaire, uniquement si pas de bilan)	
654- Perte sur créances irrécouvrables			
66 - Charges financières	227		
67 - Charges exceptionnelles			
69 - Impôts sur les bénéfices		79 - Transferts des charges	
S/TOTAL 1	684292	S/TOTAL 1	684292
68 - Dotation aux amortissements et aux provisions		78 - Reprise sur amortissements et provisions	
TOTAL CHARGES PREVISIONNELLES (1)		TOTAL PRODUITS PREVISIONNELS (1)	

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE (CVN)

86 - Emploi des contributions volontaires		87 - Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	31000
Mise à disposition gratuite biens et services		Prestations en nature	
Personnels bénévoles	31000	Dons en nature	
TOTAL DES CHARGES CVN	715292	TOTAL DES PRODUITS CVN	715292.....

Le budget doit être équilibré en charges et en produit

Je soussigné(e), (NOM, PRENOM) : **LIEGAULT Ange**
Représentant légal de l'association, Président(e),

Certifie exactes ces informations

Date et Signature **30 mai 2026.**

Je soussigné(e), (NOM, PRENOM) : **Antoine RUYO**
Trésorier de l'association,

Certifie exactes ces informations

Date et Signature **[Signature]**

PRESENTATION DE L'ACTION/PROJET 2026

Intitulé du projet/ action :

Agir pour l'insertion et l'emploi par les soins de coiffure

Descriptif :

. Sur orientation des structures d'insertion sociale et professionnelle (acteurs associatifs locaux, et organisme tels que pôle emploi, Mission locale, et cap emploi) les bénéficiaires seront accueillis par l'association OPRA, prescripteur, pour bénéficier des soins de coiffure à des tarifs adaptés. Cette prise de contact et ce premier temps d'échanges seront mis à profit pour accueillir les bénéficiaires, être à leur écoute, donner des informations sur l'action, son fonctionnement et les tarifs (social ou intermédiaire), valider les critères d'éligibilité et le tarif applicable. La délivrance d'une fiche navette stipulant les coordonnées complètes de la personne, le tarif applicable, les besoins etc. sera remis au prestataire, le salon de coiffure, qui y précisera la prestation effectuée ainsi que ses préconisations en sa qualité de spécialiste. Un suivi mensuel de l'action sera effectué répertoriant le nombre de bénéficiaires reçus par le prestataire, les prestations réalisées et les observations pour chaque bénéficiaire. Il sera procédé à un ajustement si besoin, en fonction des disponibilités du prestataire. L'analyse des résultats obtenus en termes d'orientation, de fréquentation, d'impact positif, de satisfaction...permettra d'évaluer l'action au regard des objectifs fixés

Objectif :

Le projet vise à favoriser l'accès aux soins de bien être pour les personnes en situation de précarité, d'exclusion, de handicap ou isolées, en parcours d'insertion sociale et/ou professionnelle, grâce à des soins de coiffure à des tarifs adaptés permettant de retrouver estime de soi et confiance en soi et favorisant ainsi une réinsertion sociale et professionnelle

Lieu et date de réalisation :

Bastia et son agglomération Du 5 janvier 2026 au 31 décembre 2026

.Chez le coiffeur STEPH COIFFURE

.....

.....

Public ciblé :

.. Tous âges Mixité Faibles revenus (Voir grilles et plafonds des ressources)

Nombre de bénéficiaires :

130 PERSONNES SOIT 600 PRESTATIONS ENVIRON

Moyens mobilisés (humains, techniques, autres...) :

Une coordonnatrice de projet

1 secrétaire

1 assistante en gestion

1 Prestataire coiffeur solidaire Steph Coiffure

Ordinateur, bureau, petite papeterie

NB de bénévoles et fonctions assurées :

AUCUN

BUDGET PREVISIONNEL DE VOTRE PROJET

Durée de l'exercice comptable : Date de début : 01/.....01/...2026..... Date de fin : ...31/.....12/...2026.....

Date de l'Assemblée Générale ayant adopté le Budget Prévisionnel 2026 :

CHARGES PREVISIONNELLES (1)	MONTANTS Action	PRODUITS PREVISIONNELS (1)	MONTANTS Action
60 - Achats		70 - Ventes produits finis, prestations services	
Achats de marchandises		Marchandises	
Achats d'études et de prestations de services		Prestations de services	
Achats non stockés de matières et fournitures		Produits des activités annexes	
Fournitures non stockables (eau, énergie)		Manifestations	
Fournitures administratives		74 - Subventions d'exploitation	
Fournitures d'entretien et petit équipement		Etat	2750
Autres fournitures	145	Collectivité de Corse	6000
61 - Services extérieurs		Agences et offices	
Sous-traitance générale		Communes	3500
Locations mobilières et immobilières		Autres Collectivités	
Entretien et réparation		Organismes sociaux	
Assurances		Fond Européens	
Documentation		Agence de services et de paiement (ASP / emplois aidés)	
Divers		Autres financements publics	
62 - Autres services extérieurs		Aides privées (fondations)	
Rémunération intermédiaires et honoraires	9800		
Publicité, publications		75 - Autres produits de gestion courante	
Déplacements, missions et réceptions		Cotisations	275
Frais postaux et de télécommunication		Don - autres	
Services bancaires		Mécénat	
Divers		Sponsoring	
63 - Impôts et taxes			
Impôts et taxes sur rémunérations	101		
Autres impôts et taxes		76 - Produits financiers	
64 - Charges de personnel			
Rémunérations du personnel	2479	77 - Produits exceptionnels	
Charges sociales		Sur opération de gestion	
Autres charges de personnel		Sur exercices antérieurs	
65 - Autres charges de gestion courante		Résultat de l'exercice précédent (déficiaire ou excédentaire, uniquement si pas de bilan)	
654- Perte sur créances irrécouvrables			
66 - Charges financières			
67 - Charges exceptionnelles			
69 - Impôts sur les bénéfices		79 - Transferts des charges	
S/TOTAL 1	12525	S/TOTAL 1	
68 - Dotation aux amortissements et aux provisions		78 - Reprise sur amortissements et provisions	
TOTAL CHARGES PREVISIONNELLES (1)	12525	TOTAL PRODUITS PREVISIONNELS (1)	12525

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE (CVN)

86 - Emploi des contributions volontaires		87 - Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite biens et services		Prestations en nature	
Personnels bénévoles		Dons en nature	
TOTAL DES CHARGES CVN		TOTAL DES PRODUITS CVN	

Le budget doit être équilibré en charges et en produit

Je soussigné(e), (NOM, PRENOM) : **LIEBAULT - Angèle**
 Représentant légal de l'association, Président(e),
 Certifie exactes ces informations
 Date et Signature : **20 février 2026** 

Je soussigné(e), (NOM, PRENOM) : **Antoine Ruy**
 Trésorier de l'association,
 Certifie exactes ces informations
 Date et Signature : 

NOM DE LA STRUCTURE :OPRA
PROJET/ACTION : AGIR POUR L'INSERTION ET L EMPLOI PAR LES SOINS DE COIFFURE

NOTE EXPLICATIVE RELATIVE AU BUDGET PREVISIONNEL
EXERCICE 2026

CHARGES

Comptes 60 - Achats

Achats de marchandises
 OUI NON SI OUI, montant à détailler:€
145.....
 + explications et détails relatifs aux sommes inscrites
 Achats des cartes d adhesion

Achats d'études et de prestations de services
 OUI NON SI OUI, montant à détailler:€
 + explications et détails relatifs aux sommes inscrites

Achats non stockés de matières et fournitures
 OUI NON Si OUI, montant à détailler: €
 + explications et détails relatifs aux sommes inscrites

Fournitures non stockables
 OUI NON Si OUI , montant à détailler:€
 + explications et détails relatifs aux sommes inscrites

Fournitures d'entretien et de petit équipement
 OUI NON Si OUI, montant à détailler:€
 + explications et détails relatifs aux sommes inscrites

Fournitures administratives
 OUI NON Si OUI, montant à détailler:€
 + explications et détails relatifs aux sommes inscrites

Autres fournitures
 OUI NON Si OUI, montant à détailler:€
 + explications et détails relatifs aux sommes inscrites

Comptes 61 - Services extérieurs

Sous-traitance générale
 OUI NON Si OUI, montant à détailler:€
 + explications et détails relatifs aux sommes inscrites

Locations mobilières et immobilières
 OUI NON Si OUI, montant à détailler:€
 + explications et détails relatifs aux sommes inscrites

Entretien et réparation
 OUI NON SI OUI, montant à détailler:€
 + explications et détails relatifs aux sommes inscrites

Assurances
 OUI NON Si OUI, montant à détailler:€
 + explications et détails relatifs aux sommes inscrites

Documentation
 OUI NON Si OUI, montant à détailler:€
 + explications et détails relatifs aux sommes inscrites

Divers
 OUI NON Si OUI, montant à détailler:€
 + explications et détails relatifs aux sommes inscrites

Comptes 62 - Autres services extérieurs

Rémunérations intermédiaires et honoraires
 OUI NON Si OUI, montant à détailler:€
 + explications et détails relatifs aux sommes inscrites

...Factures des prestations du coiffeur steph coiffure

Publicité, publications
 OUI NON Si OUI, montant à détailler:€
 + explications et détails relatifs aux sommes inscrites

Déplacements, missions et réceptions
 OUI NON Si OUI, montant à détailler:€
 + explications et détails relatifs aux sommes inscrites

Frais postaux et télécommunication
 OUI NON Si OUI, montant à détailler:€
 + explications et détails relatifs aux sommes inscrites

Services bancaires
 OUI NON Si OUI, montant à détailler:€
 + explications et détails relatifs aux sommes inscrites

Divers
 OUI NON Si OUI, montant à détailler:€
 + explications et détails relatifs aux sommes inscrites

Comptes 63 - Impôts, taxes et versements assimilés

Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations

OUI NON Si OUI, montant à détailler:€
 + explications et détails relatifs aux sommes inscrites

.....

Autre impôts, taxes et versements assimilés

OUI NON Si OUI, montant à détailler:€
 + explications et détails relatifs aux sommes inscrites

.....

Comptes 64 - Charges de personnel

Rémunération du personnel

OUI NON Si OUI, montant à détailler:€
2479.....
 + explications et détails relatifs aux sommes inscrites

.....Coordination 1136 euros Accueil, suivi de gestion 673

Communication

670.....

Charges sociales

OUI NON Si OUI, montant à détailler:€
 + explications et détails relatifs aux sommes inscrites

.....

Autres charges de personnel

OUI NON Si OUI, montant à détailler:€
 + explications et détails relatifs aux sommes inscrites

.....

Comptes 65 - Autres charges de gestion courante

OUI NON Si OUI, montant à détailler:€
 + explications et détails relatifs aux sommes inscrites

.....

654 pertes sur créances irrécouvrables

OUI NON Si OUI, montant à détailler:€
 + explications et détails relatifs aux sommes inscrites

.....

6544 créances sur exercices antérieurs

OUI NON Si OUI, montant à détailler:€
 + explications et détails relatifs aux sommes inscrites

.....

Comptes 66 - Charges financières

OUI NON Si OUI, montant à détailler:€
 + explications et détails relatifs aux sommes inscrites

.....

Comptes 67 - Charges exceptionnelles

OUI NON Si OUI, montant à détailler:€
 + explications et détails relatifs aux sommes inscrites

.....

Comptes 68 - Dotations aux provisions et aux amortissements

Dotations aux amortissements

OUI NON SI OUI, montant à détailler:€
 + explications et détails relatifs aux sommes inscrites et tableau prévisionnel des immobilisations

Dotations aux provisions (pour risques et charges, pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles, pour dépréciation des actifs circulants...)

OUI NON SI OUI, montant à détailler:€
 + explications et détails relatifs aux sommes inscrites

689 engagement à réaliser sur ressources affectées

OUI NON SI OUI, montant à détailler:€
 + explications et détails relatifs aux sommes inscrites

Comptes 69 - Impôts sur les bénéfices

OUI NON Si OUI, montant à détailler:€
 + explications et détails relatifs aux sommes inscrites

PRODUITS

Comptes 70 - Ventes de produits finis, prestation de services

Ventes de Marchandises

OUI NON SI OUI, montant à détailler:€
 + explications et détails relatifs aux sommes inscrites

Prestations de services

OUI NON Si OUI, montant à détailler:€
 + explications et détails relatifs aux sommes inscrites

Produits des activités annexes

OUI NON SI OUI, montant à détailler:€
 + explications et détails relatifs aux sommes inscrites

Manifestations

OUI NON SI OUI, montant à détailler:€
 + explications et détails relatifs aux sommes inscrites

Comptes 74 - Subventions d'exploitation

OUI NON Si OUI, montant à détailler:€
 + explications et détails relatifs aux sommes inscrites

...ANCT POLITIQUE DE LA VILLE 2750 5CONVENTION PLURI ANNUELLE° Ville de Bastia pluriannuelle 3500

Comptes 75 - Autres produits de gestion courante

OUI NON Si OUI, montant à détailler:€

+ explications et détails relatifs aux sommes inscrites

Cotisation

275.....

Mécénat

OUI NON SI OUI, montant à détailler:€
 + explications et détails relatifs aux sommes inscrites

Sponsoring

OUI NON SI OUI, montant à détailler:€
 + explications et détails relatifs aux sommes inscrites

Comptes 76 - Produits financiers

OUI NON SI OUI, montant à détailler:€
 + explications et détails relatifs aux sommes inscrites

Comptes 77 - Produits exceptionnels

OUI NON SI OUI, montant à détailler:€
 + explications et détails relatifs aux sommes inscrites

Comptes 78 - Reprise sur amortissement et provisions

Reprise sur amortissement et provisions

OUI NON SI OUI, montant à détailler:€
 + explications et détails relatifs aux sommes inscrites et fournir le tableau détaillé prévisionnel des immobilisations.....

Reprise sur provisions pour risques

OUI NON SI OUI, montant à détailler:€
 + explications et détails relatifs aux sommes inscrites

Comptes 79 - Transferts de charges

OUI NON Si OUI, montant à détailler:€
 + explications et détails relatifs aux sommes inscrites

Comptes 86 - Emploi des Contributions Volontaires en Nature

OUI NON

→ Si OUI, fournir le détail des sommes ainsi que les modes et base de calcul retenus

Comptes 87 - Contributions Volontaires en Nature

OUI NON

→ Si OUI, fournir le détail des sommes ainsi que les modes et base de calcul retenus

Fait àbastia, le ...17 février 2026.....

Nom, prénom, signature et cachet de l'association:
Angele liegault



ASSOCIATION UPPA
Résidence Sainte Andree Paese Novu
Route Royale - 20000 BASTIA
☎ 04.95.34.47.89
Siret : 434 214 886 00038
Auto-école : I 16 02B 0001 0

NB: Des précisions sur les explications fournies pourront être demandées.

PRESENTATION DE L'ACTION/PROJET 2026

Intitulé du projet/ action :

Plateforme Mobilité solidaire

Descriptif :

L'accès à l'emploi est très conditionné dans notre région à la mobilité et principalement à l'utilisation de la voiture. L'accès au permis de conduire, à la location d'un véhicule à bas coût peut permettre de lever des freins à l'accès à l'emploi, à l'entrée en formation professionnelle.

D'autre part, la mobilité peut représenter pour certaines personnes une appréhension (coût financier, manque de connaissances des dispositifs d'aide) nécessitant un accompagnement personnalisé par une conseillère en mobilité d'insertion.

Les dispositifs d'aide en place nécessitent mutualisation et coordination des différents acteurs de la mobilité pour diffuser les informations auprès des prescripteurs, travailleurs sociaux et auprès du grand public.

Notre expérience en tant que plateforme mobilité depuis 15 ans a permis de constater l'importance de l'accompagnement pour que certains publics éloignés de l'emploi ou de la mobilité en général puissent reprendre des activités sociales et professionnelles.

Le bilan mobilité est le premier outil à mettre en œuvre dans cette politique d'accompagnement.

La plateforme Mobilité s'organise autour de la conseillère en mobilité d'insertion qui est l'interlocutrice des personnes ayant des difficultés avec la mobilité et des partenaires prescripteurs qui met en place les moyens pour lever les freins à la mobilité.

Elle propose un bilan mobilité à chaque personne pour envisager les problématiques des personnes dans leur globalité (garde d'enfants, éloignement, peurs, financiers, difficultés d'apprentissage, etc.).

A partir du bilan et des freins repérés, des orientations sont préconisées à la personne en concertation avec le prescripteur. La conseillère en mobilité d'insertion effectue un véritable accompagnement sur un moyen terme intégrant le 1er bilan mobilité jusqu'à la mise en œuvre de la solution mobilité et sa finalité (permis, location solidaire, accès à l'emploi, entrée en formation, etc.).

En 2025, la conseillère en mobilité d'insertion a réalisé 186 entretiens. La palette d'outils qui sont proposés (location solidaire, orientation vers la vélo école, connaissance des TCommuns? ateliers savoir se déplacer .)

permettent de lever très concrètement des freins et favorisent l'emploi la location solidaire

Elle dispose de plusieurs outils pour mettre en place des solutions de mobilité :

1. Le bilan mobilité qui permet à notre conseillère en mobilité d'insertion d'identifier les freins à la mobilité et plus particulièrement les freins d'ordre psychologique, culturel et liés à l'organisation individuelle des personnes lors d'un entretien approfondi.

L'auto-école sociale : pour passer le permis B (en boîte automatique ou en boîte manuelle), avec des cours de code dispensés par une formatrice en présentiel et avec des ateliers de remédiation pour préparer le code pour les personnes en situation d'illettrisme/ LES CLEFS DU CODE

4. La location solidaire avec 4 véhicules boîte automatique et boîte manuelle ainsi qu'un scooter électrique

. Cette solution réservée aux personnes en emploi ou en formation professionnelle est un vrai outil pour éviter les ruptures dans les parcours d'intégration professionnelle (en emploi ou en formation).

C'est un relais qui peut être prolongé sur plusieurs semaines pour stabiliser la situation de la personne.

Cet outil est très utilisé pendant la période estivale où l'emploi saisonnier permet à certaines personnes d'accéder à un premier emploi, inaccessible en transport en commun (éloignement ou horaires décalés).

Des ateliers savoirs et pouvoirs bouger

Objectif :

Permettre aux bénéficiaires du RSA de lever le frein de la mobilité pour favoriser la réussite de leur parcours d'insertion sociale et professionnel

Leur mettre à disposition des outils comme l'accès au permis de conduire, l'apprentissage adapté du code de la route, un véhicule auto-école adapté aux personnes en situation d'handicap, des voitures et scooters Les sensibiliser aux mobilités douces .

Lieu et date de réalisation :

Bastia et son agglomération Du 6 janvier 2025 au 31 décembre 2025

Rayonnement du projet ou de la manifestation :

Communauté d'agglomération bastiaise

Public ciblé :

Bénéficiaires du RSA

Nombre de bénéficiaires : 35

Moyens mobilisés (humains, techniques, autres...) :

Une coordonnatrice de projet 1 conseillère en insertion mobilité , 1 secrétaire auto école, 1 monitrice auto école, 1 assistante en gestion.

NB de bénévoles et fonctions assurées : aucun

BUDGET PREVISIONNEL DE VOTRE PROJET

2

Durée de l'exercice comptable : Date de début : 01/.....01/...2026..... Date de fin : ...31/.....12/...2026.....
Date de l'Assemblée Générale ayant adopté le Budget Prévisionnel 2026 :

CHARGES PREVISIONNELLES (1)	MONTANTS Action	PRODUITS PREVISIONNELS (1)	MONTANTS Action
60 - Achats		70 - Ventes produits finis, prestations services	
Achats de marchandises	3215	Marchandises	
Achats d'études et de prestations de services		Prestations de services	50540
Achats non stockés de matières et fournitures		Produits des activités annexes	
Fournitures non stockables (eau, énergie)	4170	Manifestations	
Fournitures administratives		74 - Subventions d'exploitation	
Fournitures d'entretien et petit équipement		Etat	22000
Autres fournitures		Collectivité de Corse	20000
61 - Services extérieurs		Agences et offices	
Sous-traitance générale		Communes	5000
Locations mobilières et immobilières	6000	Autres Collectivités	12500
Entretien et réparation	3000	Organismes sociaux	
Assurances	6100	Fond Européens	
Documentation	500	Agence de services et de paiement (ASP / emplois aidés)	10256
Divers		Autres financements publics	1170
62 - Autres services extérieurs		Aides privées (fondations)	10500
Rémunération intermédiaires et honoraires	1000		
Publicité, publications		75 - Autres produits de gestion courante	
Déplacements, missions et réceptions	2400	Cotisations	
Frais postaux et de télécommunication		Don - autres	
Services bancaires	4500	Mécénat	
Divers		Sponsoring	
63 - Impôts et taxes			
Impôts et taxes sur rémunérations	970		
Autres impôts et taxes		76 - Produits financiers	
64 - Charges de personnel			
Rémunérations du personnel	54786	77 - Produits exceptionnels	
Charges sociales	36525	Sur opération de gestion	
Autres charges de personnel		Sur exercices antérieurs	
65 - Autres charges de gestion courante		Résultat de l'exercice précédent (déficiaire ou excédentaire, uniquement si pas de bilan)	
654- Perte sur créances irrécouvrables			
66 - Charges financières			
67 - Charges exceptionnelles			
69 - Impôts sur les bénéfices		79 - Transferts des charges	
S/TOTAL 1		S/TOTAL 1	
68 - Dotation aux amortissements et aux provisions	8800	78 - Reprise sur amortissements et provisions	
TOTAL CHARGES PREVISIONNELLES (1)	131966	TOTAL PRODUITS PREVISIONNELS (1)	131966

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE (CVN)

86 - Emploi des contributions volontaires		87 - Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite biens et services		Prestations en nature	
Personnels bénévoles		Dons en nature	
TOTAL DES CHARGES CVN		TOTAL DES PRODUITS CVN	

Le budget doit être équilibré en charges et en produit

Je soussigné(e), (NOM, PRENOM) : Liéa AUC Angèle
Représentant légal de l'association, Président(e),
Certifie exactes ces informations
Date et Signature 20 février 2026 

Je soussigné(e), (NOM, PRENOM) : Antoine RUYO
Trésorier de l'association,
Certifie exactes ces informations
Date et Signature 

NOM DE LA STRUCTURE :OPRA
PROJET/ACTION : PLATEFORME MOBILITE SOLIDAIRE.....

NOTE EXPLICATIVE RELATIVE AU BUDGET PREVISIONNEL
EXERCICE 2026

CHARGES

Comptes 60 - Achats

Achats de marchandises
 OUI NON SI OUI, montant à détailler:
3215.....€
 + explications et détails relatifs aux sommes inscrites
 ...achat materiel pédagogique pour ateliers+billet de train et bus pour les ateliers savoir bouger

Achats d'études et de prestations de services
 OUI NON SI OUI, montant à détailler:€
 + explications et détails relatifs aux sommes inscrites

Achats non stockés de matières et fournitures
 OUI NON Si OUI, montant à détailler:€
 détailler:.....4170..... €
 + explications et détails relatifs aux sommes inscrites
Carburants pour véhicules

Fournitures non stockables
 OUI NON SI OUI , montant à détailler:€
 + explications et détails relatifs aux sommes inscrites

Fournitures d'entretien et de petit équipement
 OUI NON Si OUI, montant à détailler:€
 + explications et détails relatifs aux sommes inscrites

Fournitures administratives
 OUI NON Si OUI, montant à détailler:€
 + explications et détails relatifs aux sommes inscrites

Autres fournitures
 OUI NON Si OUI, montant à détailler:€
 + explications et détails relatifs aux sommes inscrites

Comptes 61 - Services extérieurs

Sous-traitance générale
 OUI NON SI OUI, montant à détailler:€
 + explications et détails relatifs aux sommes inscrites

Locations mobilières et immobilières

OUI NON Si OUI, montant à détailler:
6000.....€
 + explications et détails relatifs aux sommes inscrites
 ...leasing vehicule auto école +location des bureaux

Entretien et réparation
 OUI NON SI OUI, montant à détailler:
3000.....€
 + explications et détails relatifs aux sommes inscrites
entretien et réparation du parc de location de véhicule
 solidaire.....

Assurances
 OUI NON Si OUI, montant à détailler:€
 + explications et détails relatifs aux sommes inscrites

Documentation
 OUI NON SI OUI, montant à détailler:
500.....€
 + explications et détails relatifs aux sommes inscrites
achat papier examen code et conduite

Divers
 OUI NON SI OUI, montant à détailler:€
 + explications et détails relatifs aux sommes inscrites

Comptes 62 - Autres services extérieurs

Rémunérations intermédiaires et honoraires
 OUI NON SI OUI, montant à
 détailler:.....1000.....€
 + explications et détails relatifs aux sommes inscrites
prestataire pour ateliers
 velos.....

Publicité, publications
 OUI NON SI OUI, montant à détailler:.....€
 + explications et détails relatifs aux sommes inscrites

Déplacements, missions et réceptions
 OUI NON Si OUI, montant à
 détailler:.....2400.....€
 + explications et détails relatifs aux sommes inscrites
déplacements reunion en corse et continent pour le réseau mobin

Frais postaux et télécommunication
 OUI NON SI OUI, montant à détailler:€
 + explications et détails relatifs aux sommes inscrites

Services bancaires

OUI NON Si OUI, montant à détailler:€
+ explications et détails relatifs aux sommes inscrites

Divers

OUI NON Si OUI, montant à détailler:€
+ explications et détails relatifs aux sommes inscrites

Comptes 63 - Impôts, taxes et versements assimilés

Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations

OUI NON Si OUI, montant à détailler:€
+ explications et détails relatifs aux sommes inscrites

Autre impôts, taxes et versements assimilés

OUI NON Si OUI, montant à détailler:€
+ explications et détails relatifs aux sommes inscrites

Comptes 64 - Charges de personnel

Rémunération du personnel

OUI NON Si OUI, montant à détailler:€
.....54786.....€
+ explications et détails relatifs aux sommes inscrites

.....Poste de la conseillère en insertion mobilité , monitrice auto ecole,
secrétaire auto ecole et coordination

Charges sociales

OUI NON Si OUI, montant à détailler:€
.....36525.....€
+ explications et détails relatifs aux sommes inscrites

Autres charges de personnel

OUI NON Si OUI, montant à détailler:€
+ explications et détails relatifs aux sommes inscrites

Comptes 65 - Autres charges de gestion courante

OUI NON Si OUI, montant à détailler:€
+ explications et détails relatifs aux sommes inscrites

654 pertes sur créances irrécouvrables

OUI NON Si OUI, montant à détailler:€
+ explications et détails relatifs aux sommes inscrites

6544 créances sur exercices antérieurs

OUI NON Si OUI, montant à détailler:€
+ explications et détails relatifs aux sommes inscrites

Comptes 66 - Charges financières

OUI NON Si OUI, montant à détailler:€
 + explications et détails relatifs aux sommes inscrites

Comptes 67 - Charges exceptionnelles

OUI NON Si OUI, montant à détailler:€
 + explications et détails relatifs aux sommes inscrites

Comptes 68 - Dotations aux provisions et aux amortissements

Dotations aux amortissements

OUI NON SI OUI, montant à détailler:8800.....€

+ explications et détails relatifs aux sommes inscrites et tableau prévisionnel des immobilisations

.....immobilisation des véhicules auto ecole aménage +parc vehicule solidaire acheté

Dotations aux provisions (pour risques et charges, pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles, pour dépréciation des actifs circulants...)

OUI NON SI OUI, montant à détailler:€

+ explications et détails relatifs aux sommes inscrites

689 engagement à réaliser sur ressources affectées

OUI NON SI OUI, montant à détailler:€

+ explications et détails relatifs aux sommes inscrites

Comptes 69 - Impôts sur les bénéfices

OUI NON Si OUI, montant à détailler:€

+ explications et détails relatifs aux sommes inscrites

PRODUITS

Comptes 70 - Ventes de produits finis, prestation de services

Ventes de Marchandises

OUI NON SI OUI, montant à détailler:€

+ explications et détails relatifs aux sommes inscrites

Prestations de services

OUI NON Si OUI, montant à détailler:€

+ explications et détails relatifs aux sommes inscrites

...Permis et prestation MBI Bilan mobilité s France

Travail.....

Produits des activités annexes

OUI NON SI OUI, montant à détailler:€

+ explications et détails relatifs aux sommes inscrites

Manifestations

OUI NON Si OUI, montant à détailler:€
 + explications et détails relatifs aux sommes inscrites

Comptes 74 - Subventions d'exploitation

OUI NON Si OUI, montant à détailler:€
 + explications et détails relatifs aux sommes inscrites
ANCT 22000
 VILLE BASTIA 5000
 Cab 12500
 ASP Adulte relais 10256
 Mecenat 10500+1170

Comptes 75 - Autres produits de gestion courante

OUI NON Si OUI, montant à détailler:€
 + explications et détails relatifs aux sommes inscrites

Mécénat

OUI NON Si OUI, montant à détailler:€
 + explications et détails relatifs aux sommes inscrites

Sponsoring

OUI NON Si OUI, montant à détailler:€
 + explications et détails relatifs aux sommes inscrites

Comptes 76 - Produits financiers

OUI NON Si OUI, montant à détailler:€
 + explications et détails relatifs aux sommes inscrites

Comptes 77 - Produits exceptionnels

OUI NON Si OUI, montant à détailler:€
 + explications et détails relatifs aux sommes inscrites

Comptes 78 - Reprise sur amortissement et provisions

Reprise sur amortissement et provisions

OUI NON Si OUI, montant à détailler:€
 + explications et détails relatifs aux sommes inscrites et fournir le tableau détaillé prévisionnel des immobilisations.....

Reprise sur provisions pour risques

OUI NON Si OUI, montant à détailler:€
 + explications et détails relatifs aux sommes inscrites

Comptes 79 - Transferts de charges

OUI NON Si OUI, montant à détailler:€
 + explications et détails relatifs aux sommes inscrites

Comptes 86 - Emploi des Contributions Volontaires en Nature

OUI NON

→ Si OUI, fournir le détail des sommes ainsi que les modes et base de calcul retenus

Comptes 87 - Contributions Volontaires en Nature

OUI NON

→ Si OUI, fournir le détail des sommes ainsi que les modes et base de calcul retenus

Fait àBastia, le ...17 février 2026.....

Nom, prénom, signature et cachet de l'association:

LIEGAULT ANGELE PRESIDENTE

ASSOCIATION OPRA
Résidence Sainte Andrée Paese Novu
Route Royale - 20600 BASTIA
Tél : 04.95.34.47.89
Siret : 434 214 896 00038
N°-école : I 16 02B 0001 0

NB: Des précisions sur les explications fournies pourront être demandées.

PRESENTATION DE L'ACTION/PROJET 2026

Intitulé du projet/ action :

Marche solidaire

Descriptif :

Le marché solidaire vise à proposer des produits alimentaires de première nécessité à tarifs réduits, en favorisant une approche sociale, locale et durable. Il s'agit d'une livraison 2 fois par mois de mars 2026 à décembre 2026 (sauf juillet et août) d'un panier de fruits et légumes fourni par un maraîcher de vescovato . L'offre est constituée de deux types de paniers (3 et 5 euros pour respectivement 8 et 12 kilos de fruits et légumes). Ces paniers sont destinés à des personnes ayant des revenus inférieurs à 1200 euros /mois pour une personne (voir barème joint en annexe).

Notre action privilégie le temps d'accueil de l'utilisateur en discutant avec lui autour de fiches de cuisine, conseils de cuisson et divers sujets qui nous permettent de recueillir ses besoins et ce afin de l'orienter au mieux si besoin vers des professionnels compétents.

Nous orientons aussi les usagers vers des cours de cuisine organisés par le centre social du CCAS , une fiche avec le planning leur est transmis.

C'est un moment de lien social très apprécié des bénéficiaires.

Le fait de connaître les ressources des personnes lors de la phase d'accueil permet de repérer si ils ont activé leurs accès aux droits

Objectif :

/Faciliter l'accès à une alimentation de qualité pour les publics précaires

- ✓ Mettre en place un système de distribution de produits alimentaires à prix accessibles.
- ✓ Sélectionner des produits de qualité et équilibrés, en veillant à la diversité des choix proposés.
- ✓ Établir des critères d'accès clairs et équitables pour identifier les bénéficiaires (revenus, statut social, etc.).

2/Développer un modèle économique solidaire et durable

✓ Travailler avec des producteurs locaux, des circuits courts et des fournisseurs engagés pour privilégier une économie locale.

✓ Mettre en place un modèle de financement hybride (subventions, mécénat, participation des bénéficiaires).

3/ Favoriser l'inclusion sociale et la participation des bénéficiaires

✓ Impliquer les habitants en tant que bénévoles ou membres actifs pour renforcer le lien social

Lieu et date de réalisation :

Bastia QPV Sud – de mars 2026 à décembre 2026

Rayonnement du projet ou de la manifestation :

Communauté d'agglomération Bastiaise

Public ciblé :

Familles avec ou sans enfant , personnes seules Tous âges Mixité ; foyers précaires

Nombre de bénéficiaires :

.60 familles

Moyens mobilisés (humains, techniques, autres...) :

1 hangar pour réceptionner les paniers ET distribuer les paniers /loyer

1 coordinatrice de projet

1 assistante en gestion /secrétaire

1 prestataire de service Pronesti

1 Bénévole

NB de bénévoles et fonctions assurées :

1 bénévole

BUDGET PREVISIONNEL DE VOTRE PROJET

Durée de l'exercice comptable : Date de début : 01/.....01/...2026..... Date de fin : ...31/.....12/...2026.....

Date de l'Assemblée Générale ayant adopté le Budget Prévisionnel 2026 :

CHARGES PREVISIONNELLES (1)	MONTANTS Action	PRODUITS PREVISIONNELS (1)	MONTANTS Action
60 - Achats		70 - Ventes produits finis, prestations services	
Achats de marchandises	11 000	Marchandises	3275
Achats d'études et de prestations de services		Prestations de services	
Achats non stockés de matières et fournitures		Produits des activités annexes	
Fournitures non stockables (eau, énergie)		Manifestations	
Fournitures administratives		74 - Subventions d'exploitation	
Fournitures d'entretien et petit équipement		Etat	9250
Autres fournitures		Collectivité de Corse	3500
61 - Services extérieurs		Agences et offices	
Sous-traitance générale		Communes	1750
Locations mobilières et immobilières	600	Autres Collectivités	1750
Entretien et réparation		Organismes sociaux	
Assurances	370	Fond Européens	
Documentation		Agence de services et de paiement (ASP / emplois aidés)	910
Divers		Autres financements publics	
62 - Autres services extérieurs		Aides privées (fondations)	
Rémunération intermédiaires et honoraires			
Publicité, publications		75 - Autres produits de gestion courante	
Déplacements, missions et réceptions		Cotisations	300
Frais postaux et de télécommunication		Don - autres	
Services bancaires		Mécénat	
Divers		Sponsoring	
63 - Impôts et taxes			
Impôts et taxes sur rémunérations			
Autres impôts et taxes		76 - Produits financiers	
64 - Charges de personnel			
Rémunérations du personnel	8765	77 - Produits exceptionnels	
Charges sociales		Sur opération de gestion	
Autres charges de personnel		Sur exercices antérieurs	
65 - Autres charges de gestion courante		Résultat de l'exercice précédent (déficitaire ou excédentaire, uniquement si pas de bilan)	
654- Perte sur créances irrécouvrables			
66 - Charges financières			
67 - Charges exceptionnelles			
69 - Impôts sur les bénéfices		79 - Transferts des charges	
S/TOTAL 1	20735	S/TOTAL 1	20735
68 - Dotation aux amortissements et aux provisions		78 - Reprise sur amortissements et provisions	
TOTAL CHARGES PREVISIONNELLES (1)	20735	TOTAL PRODUITS PREVISIONNELS (1)	20735

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE (CVN)

86 - Emploi des contributions volontaires		87 - Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	2760
Mise à disposition gratuite biens et services		Prestations en nature	
Personnels bénévoles	2760	Dons en nature	
TOTAL DES CHARGES CVN	2760	TOTAL DES PRODUITS CVN	2760.....

Le budget doit être équilibré en charges et en produit

Je soussigné(e), (NOM, PRENOM) : **LIEBAULT Angèle**
 Représentant légal de l'association, Président(e),
 Certifie exactes ces informations
 Date et Signature : **20 février 2026**

Je soussigné(e), (NOM, PRENOM) : **Antoine RUYO**
 Trésorier de l'association,
 Certifie exactes ces informations
 Date et Signature : **20 février 2026**

NOM DE LA STRUCTURE :OPRA
PROJET/ACTION : MARCHE SOLIDAIRE

NOTE EXPLICATIVE RELATIVE AU BUDGET PREVISIONNEL
EXERCICE 2026

CHARGES

Comptes 60 - Achats

Achats de marchandises
OUI NON SI OUI, montant à détailler:
.....11000.....€
+ explications et détails relatifs aux sommes inscrites
...Achat des paniers pour 60 familles pour 18 distributions

Achats d'études et de prestations de services
OUI NON SI OUI, montant à détailler:€
+ explications et détails relatifs aux sommes inscrites

Achats non stockés de matières et fournitures
OUI NON Si OUI, montant à détailler:..... €
+ explications et détails relatifs aux sommes inscrites

Fournitures non stockables
OUI NON Si OUI , montant à détailler:€
+ explications et détails relatifs aux sommes inscrites

Fournitures d'entretien et de petit équipement
OUI NON Si OUI, montant à détailler:.....€
+ explications et détails relatifs aux sommes inscrites

Fournitures administratives
OUI NON Si OUI, montant à détailler:€
+ explications et détails relatifs aux sommes inscrites

Autres fournitures
OUI NON Si OUI, montant à détailler:.....€
+ explications et détails relatifs aux sommes inscrites

Comptes 61 - Services extérieurs

Sous-traitance générale
OUI NON Si OUI, montant à détailler:€
+ explications et détails relatifs aux sommes inscrites

Locations mobilières et immobilières
OUI NON Si OUI, montant à détailler:
.....600.....€
+ explications et détails relatifs aux sommes inscrites

...Participation au loyer du hangar

Entretien et réparation

OUI NON Si OUI, montant à détailler:€
 + explications et détails relatifs aux sommes inscrites

Assurances

OUI NON Si OUI, montant à détailler:€
 + explications et détails relatifs aux sommes inscrites

.....Quote part au montant payé pour l'assurance annuelle.....

Documentation

OUI NON Si OUI, montant à détailler:€
 + explications et détails relatifs aux sommes inscrites

Divers

OUI NON Si OUI, montant à détailler:€
 + explications et détails relatifs aux sommes inscrites

Comptes 62 - Autres services extérieurs

Rémunérations intermédiaires et honoraires

OUI NON Si OUI, montant à détailler:€
 + explications et détails relatifs aux sommes inscrites

Publicité, publications

OUI NON Si OUI, montant à détailler:€
 + explications et détails relatifs aux sommes inscrites

Déplacements, missions et réceptions

OUI NON Si OUI, montant à détailler:€
 + explications et détails relatifs aux sommes inscrites

Frais postaux et télécommunication

OUI NON Si OUI, montant à détailler:€
 + explications et détails relatifs aux sommes inscrites

Services bancaires

OUI NON Si OUI, montant à détailler:€
 + explications et détails relatifs aux sommes inscrites

Divers

OUI NON Si OUI, montant à détailler:€
 + explications et détails relatifs aux sommes inscrites

Comptes 63 - Impôts, taxes et versements assimilés

Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations
 OUI NON Si OUI, montant à détailler:€
 + explications et détails relatifs aux sommes inscrites

Autre impôts, taxes et versements assimilés
 OUI NON Si OUI, montant à détailler:€
 + explications et détails relatifs aux sommes inscrites

Comptes 64 - Charges de personnel

Rémunération du personnel
 OUI NON Si OUI, montant à détailler:€
 + explications et détails relatifs aux sommes inscrites

...Coordination 2840

Accueil accompagnement gestio 4485

Communication accompagnement 1440

Charges sociales
 OUI NON Si OUI, montant à détailler:€
 + explications et détails relatifs aux sommes inscrites

Autres charges de personnel
 OUI NON Si OUI, montant à détailler:€
 + explications et détails relatifs aux sommes inscrites

Comptes 65 - Autres charges de gestion courante

OUI NON Si OUI, montant à détailler:€
 + explications et détails relatifs aux sommes inscrites

654 pertes sur créances irrécouvrables

OUI NON Si OUI, montant à détailler:€
 + explications et détails relatifs aux sommes inscrites

6544 créances sur exercices antérieurs

OUI NON Si OUI, montant à détailler:€
 + explications et détails relatifs aux sommes inscrites

Comptes 66 - Charges financières

OUI NON Si OUI, montant à détailler:€
 + explications et détails relatifs aux sommes inscrites

Comptes 67 – Charges exceptionnelles

OUI NON Si OUI, montant à détailler:€
 + explications et détails relatifs aux sommes inscrites

.....

Comptes 68 - Dotations aux provisions et aux amortissements

Dotations aux amortissements

OUI NON Si OUI, montant à détailler:€
 + explications et détails relatifs aux sommes inscrites et tableau prévisionnel des immobilisation

.....

Dotations aux provisions (pour risques et charges, pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles, pour dépréciation des actifs circulants...)

OUI NON Si OUI, montant à détailler:€
 + explications et détails relatifs aux sommes inscrites

.....

689 engagement à réaliser sur ressources affectées

OUI NON Si OUI, montant à détailler:€
 + explications et détails relatifs aux sommes inscrites

.....

Comptes 69 - Impôts sur les bénéfices

OUI NON Si OUI, montant à détailler:€
 + explications et détails relatifs aux sommes inscrites

.....

PRODUITS

Comptes 70 - Ventes de produits finis, prestation de services

Ventes de Marchandises

OUI NON Si OUI, montant à détailler:€
 + explications et détails relatifs aux sommes inscrites

.....

Prestations de services

OUI NON Si OUI, montant à détailler:€
 + explications et détails relatifs aux sommes inscrites

.....

Produits des activités annexes

OUI NON Si OUI, montant à détailler:€
 + explications et détails relatifs aux sommes inscrites

.....

Manifestations

OUI NON Si OUI, montant à détailler:€
 + explications et détails relatifs aux sommes inscrites

.....

Comptes 74 - Subventions d'exploitation

OUI NON Si OUI, montant à détailler:€
 + explications et détails relatifs aux sommes inscrites

.....

Comptes 75 - Autres produits de gestion courante

OUI NON Si OUI, montant à détailler:€
+ explications et détails relatifs aux sommes inscrites

Mécénat

OUI NON Si OUI, montant à détailler:€
+ explications et détails relatifs aux sommes inscrites

Sponsoring

OUI NON Si OUI, montant à détailler:€
+ explications et détails relatifs aux sommes inscrites

Comptes 76 - Produits financiers

OUI NON Si OUI, montant à détailler:€
+ explications et détails relatifs aux sommes inscrites

Comptes 77 - Produits exceptionnels

OUI NON Si OUI, montant à détailler:€
+ explications et détails relatifs aux sommes inscrites

Comptes 78 - Reprise sur amortissement et provisions

Reprise sur amortissement et provisions

OUI NON Si OUI, montant à détailler:€
+ explications et détails relatifs aux sommes inscrites et fournir le tableau détaillé prévisionnel des immobilisations.....

Reprise sur provisions pour risques

OUI NON Si OUI, montant à détailler:€
+ explications et détails relatifs aux sommes inscrites

Comptes 79 - Transferts de charges

OUI NON Si OUI, montant à détailler:€
+ explications et détails relatifs aux sommes inscrites

Comptes 86 - Emploi des Contributions Volontaires en Nature

OUI NON

→ Si OUI, fournir le détail des sommes ainsi que les modes et base de calcul retenus
Oui nous avons une benevole soit 2760 euros

Comptes 87 - Contributions Volontaires en Nature

OUI NON

→ Si OUI, fournir le détail des sommes ainsi que les modes et base de calcul retenus

Fait àBastia, le ...17 février 2026.....

Nom, prénom, signature et cachet de l'association:

LIEGAULT Angele



NB: Des précisions sur les explications fournies pourront être demandées.

PIÈCES NÉCESSAIRES À LA VERIFICATION DE LA PERSONNALITE JURIDIQUE DE L'ASSOCIATION :

- Statuts de l'association en vigueur signés ;
- Procès-verbal de l'assemblée générale constitutive de l'association ;
- Récépissé de déclaration de création en Préfecture ;
- Copie de l'extrait du Journal Officiel de la République portant déclaration de création de l'association ;
- Procès-verbal de la dernière assemblée électorale conforme aux dispositions prévues par les statuts ;
- Dernier récépissé de déclaration de modification de l'association en Préfecture (siège, titre, bureau) ;
- Copie de la situation de l'association au répertoire SIRENE (obligatoire pour l'attribution de subvention) ;
- Attestation de l'Administration précisant la situation de l'association vis-à-vis de l'impôt sur les sociétés et de la TVA selon type d'activités menées ;
- Copie du décret de déclaration d'utilité publique pour les associations concernées ;
- Agréments si concernés ;
- Relevé d'identité bancaire.

Outre les pièces constitutives du dossier telles que figurant ci-dessus, la section locale rattachée à l'association nationale devra fournir tout document permettant d'établir le lien entre elles deux, à savoir :

- les parutions au JO, récépissés déclaration en Préfecture (création et modifications éventuelles) de l'association nationale ; les statuts en vigueur et à jour de l'association nationale ;
- la délibération du Conseil d'administration portant création de la section locale ;
- une attestation de l'association nationale indiquant que l'association est à jour de ses obligations réglementaires ;
- une attestation du représentant de l'association nationale confirmant qu'aucune déclaration ne doit être effectuée auprès de la Préfecture par la section locale, que le fonctionnement de la section est conforme à l'objet du siège national, que la section locale est autorisée à solliciter directement des subventions auprès des collectivités publiques et à les percevoir (modèle disponible dans boîte à outils).

Date : 17/02/2026

Tampon ou cachet de l'association

Signature, Nom et qualité du signataire

ASSOCIATION OPRA
Résidence Sainte Andree Paese Novu
Route Royale - 20600 BASTIA
☎ 04.95.34.47.89
Siret : 434 214 896 00038
Auto-école : I 16 02B 0001 0

Cette demande est adressée par mail à aiutiassoci@isula.corsica
ou par courrier à :

Cismonte - Haute-Corse	Pumonti - Corse-du-Sud
Monsieur le Président du Conseil exécutif de Corse Mission Relations aux Territoires Rond-point du Maréchal Leclerc - 20405 Bastia cedex 9	Monsieur le Président du Conseil exécutif de Corse Mission Relations aux Territoires 22 cours Grandval - BP 215 - 20187 Ajacciu cedex 1

Les données personnelles recueillies sur ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique par la Collectivité de Corse dans le cadre de l'instruction et du suivi des demandes de subvention. Elles sont également utilisées pour analyser la situation des associations locales ainsi que pour la mise en ligne des coordonnées de l'association et notamment le numéro et le courriel de l'association renseignés, pour diffusion publique à titre d'information sur la vie associative du territoire.

La base légale de ce traitement est la poursuite d'une mission d'intérêt public. Les données sont conservées pendant toute la durée de vie de l'association. Conformément au RGPD et à la loi Informatique et Libertés, vous pouvez exercer vos droits en écrivant à : donneespersonnelles@isula.corsica. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

PRESENTATION DE L'ACTION/PROJET 2026

Intitulé du projet/ action :

Séjour culturel visite Iles Lavezzi

.....

.....

Descriptif :

L'association Opra depuis plusieurs années est franchise sociale du mouvement Télémaque, une organisation nationale permettant à des jeunes issus des quartiers prioritaires des villes de bénéficier de mentors professionnels leur permettant de les accompagner de la classe de 5ème jusqu'à la terminale. Ce dispositif promeut l'ouverture socioculturelle des jeunes en plus de les encadrer pour les questions liées à leur orientation professionnelle.

Depuis plusieurs années Opra propose des séjours aux jeunes membres de Télémaque ; en 2024 certains ont pris part au voyage d'Opra pour assister aux jeux paralympiques à Paris, fort de cette expérience, en 2025 les jeunes ont pu aller à Vico en juillet à Florence en octobre. Ces séjours ont créé une dynamique chez ces jeunes, développant fortement leur curiosité, mais aussi leur envie de prendre part à des séjours, chose inédite jusque-là car les jeunes étaient réticents à l'idée de sortir de leur zone de confort jusqu'alors. L'objectif est de permettre à ces jeunes de participer à des activités qu'ils n'ont jamais faites et que les parents ne sont pas en mesure de leur offrir.

Pour cette année 2026 Opra propose une excursion d'une journée aux îles Lavezzi. Une réserve naturelle hautement attractive pour les touristes visitant la Corse. Le programme de la journée est le suivant :

Croisière au bord du Maria Serena au départ du port de portovecchio. Découverte en bateau des plages de Palombaggia, Santa Giulia et Sperone. Vue de Bonifacio par la mer. A midi pique-nique directement sur les îles Lavezzi, puis quartier libre : snorkeling, baignade, balades .. Retour sur le bateau à 15h, escale baignade en pleine mer aux îles Cerbicale. Arrivée à Portovecchio à 18h.

Objectif :

- Permettre aux jeunes des QPV de découvrir le patrimoine culturel de leur île
- Participer à des activités en pleine air pour lutter contre le sédentarisme
- Participer à des activités inédites ou peu courantes pour ces jeunes.
- Conserver la dynamique des jeunes dans la découverte socioculturelle, suite aux derniers séjours réalisés
- Lutter contre les inégalités des chances en permettant à ces jeunes de participer à des activités estivales

Lieu et date de réalisation :

09 Juillet 2026, à Portovecchio

Rayonnement du projet ou de la manifestation :

Rayonnement local, pour les jeunes des QPV

Public ciblé :

Jeunes prenant part au dispositif de mentorat Télémaque. Il s'agit de jeunes boursiers, vivant dans les quartiers prioritaires de la ville de Bastia âgés de 13 à 18 ans.

Nombre de bénéficiaires :

10 jeunes issus des QPV, membres de Télémaque

Moyens mobilisés (humains, techniques, autres...) :

Moyen humain :

3 accompagnateurs coordinateur du dispositif

Moyen techniques :

1 voiture de location

1 minibus

NB de bénévoles et fonctions assurées :

0 bénévole

BUDGET PREVISIONNEL DE VOTRE PROJET

Durée de l'exercice comptable : Date de début : 09/.....07/...2026..... Date de fin : ...09/.....07/...2026.....

Date de l'Assemblée Générale ayant adopté le Budget Prévisionnel 2026 :

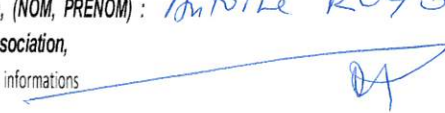
CHARGES PREVISIONNELLES (1)	MONTANTS Action	PRODUITS PREVISIONNELS (1)	MONTANTS Action
60 - Achats	70	70 - Ventes produits finis, prestations services	
Achats de marchandises		Marchandises	
Achats d'études et de prestations de services		Prestations de services	
Achats non stockés de matières et fournitures		Produits des activités annexes	
Fournitures non stockables (eau, énergie)		Manifestations	
Fournitures administratives		74 - Subventions d'exploitation	2495.55
Fournitures d'entretien et petit équipement		Etat	
Autres fournitures	70	Collectivité de Corse	2 076,44
61 - Services extérieurs	118	Agences et offices	
Sous-traitance générale		Communes	
Locations mobilières et immobilières	88	Autres Collectivités	
Entretien et réparation		Organismes sociaux	
Assurances	30	Fond Européens	
Documentation		Agence de services et de paiement (ASP / emplois aidés)	
Divers		Autres financements publics	
62 - Autres services extérieurs	845	Aides privées (fondations)	
Rémunération intermédiaires et honoraires	845	Mouvement Télémaque	419.11
Publicité, publications		75 - Autres produits de gestion courante	100
Déplacements, missions et réceptions		Cotisations	100
Frais postaux et de télécommunication		Don - autres	
Services bancaires		Mécénat	
Divers		Sponsoring	
63 - Impôts et taxes			
Impôts et taxes sur rémunérations			
Autres impôts et taxes		76 - Produits financiers	
64 - Charges de personnel	1562.55		
Rémunérations du personnel	1224	77 - Produits exceptionnels	
Charges sociales		Sur opération de gestion	
Autres charges de personnel	338,55	Sur exercices antérieurs	
65 - Autres charges de gestion courante		Résultat de l'exercice précédent (déficiaire ou excédentaire, uniquement si pas de bilan)	
654- Perte sur créances irrécouvrables			
66 - Charges financières			
67 - Charges exceptionnelles			
69 - Impôts sur les bénéfices		79 - Transferts des charges	
S/TOTAL 1	2595.55	S/TOTAL 1	2595.55
68 - Dotation aux amortissements et aux provisions		78 - Reprise sur amortissements et provisions	
TOTAL CHARGES PREVISIONNELLES (1)		TOTAL PRODUITS PREVISIONNELS (1)	

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE (CVN)

86 - Emploi des contributions volontaires		87 - Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite biens et services		Prestations en nature	
Personnels bénévoles		Dons en nature	
TOTAL DES CHARGES CVN	*****	TOTAL DES PRODUITS CVN	*****

Le budget doit être équilibré en charges et en produit

Je soussigné(e), (NOM, PRENOM) : **LIÉGEVAUX Angèle**
 Représentant légal de l'association, Président(e),
 Certifie exactes ces informations
 Date et Signature : **20 février 2020** 

Je soussigné(e), (NOM, PRENOM) : **Antoine RUYO**
 Trésorier de l'association,
 Certifie exactes ces informations
 Date et Signature : 

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Cette attestation doit obligatoirement être remplie pour toutes les demandes et ce quel que soit le montant de la subvention sollicitée.

Je soussigné(e), liegault angele

Représentant(e) légal(e) de l'association OPRA

(Joindre copie du pouvoir l'autorisant à représenter l'association)

-Certifie que l'association est régulièrement déclarée ;

-Certifie que l'association dispose de toutes les assurances nécessaires à couvrir les risques liés à l'action subventionnée ;

-Déclare que l'association est en règle au regard de l'ensemble de ses obligations administratives et comptables, de ses déclarations sociales et fiscales, ainsi que des cotisations et paiements y afférant ;

Merci de joindre en complément l'attestation de l'Administration fiscale précisant la situation de l'association vis-à-vis de l'impôt sur les sociétés et de la TVA selon le type d'activités menées.

-Certifie que l'association a bien respecté pour l'ensemble de ses achats le code des marchés publics, ainsi que toutes les règles de mise en concurrence (*uniquement pour les associations soumises à la réglementation en vigueur*)

-Certifie exactes et sincères les informations transmises dans le cadre de l'instruction de la demande d'aide, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subventions introduites auprès d'autres financeurs publics ainsi que l'approbation du budget par les instances statutaires ;

-M'engage à utiliser l'aide financière allouée, conformément à sa destination prévisionnelle, et à mettre à disposition ou à fournir, sur demande de la collectivité, toute pièce justificative d'utilisation de cette aide ;

-Que l'association souscrit au contrat d'engagement républicain annexé au décret pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Demande une subvention globale d'un montant de : 31576 €

Au titre du projet (nom du projet)

dont 6000 €

Projet 1 : Agir pour l'insertion et l'emploi par les soins de coiffure

dont 20 000 €

Projet 2 : PLateforme mobilité solidaire

dont 3500 €

Projet 3 : Marché solidaire

dont 2076 €

Projet 4 : Séjour Jeunes - Lavezzi

Fait à Bastia

, le 17 février 2026

Signature du Président et Cachet de l'Association
(ou Nom et Prénom du Président en toutes lettres)


ASSOCIATION OPRA
Résidence Sainte Andree Paese Novu
Route Royale - 20600 BASTIA
☎ 04.95.34.47.89
Siret : 434 214 896 00038
Auto-école : I 16 02B 0001 0

Attention : Toute fausse déclaration est passible de peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal.

Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'Etablissement auprès duquel vous avez déposé votre dossier.

DICHJARAZIONI D'INTINZIONI DI DUMANDA D'AIUTU FINANZIARIU Déclaration d'intention de demande de soutien financier

Nomu di l'associu - Nom de l'association : IRIPS-SCOLA DI GUIDA SUCIALE-SGS

N° Siret : 800 005 753 00077

Data d'immatriculazioni - Date de création : 01/10/2023

Code APE : 88.99B

N° RNA : W2B2002310

Indirizzu di a sedi suciali - Adresse du siège social : Les terrasses du Fango, 20200 BASTIA

Tel. : 06 47 70 32 19

Courriel de l'association : contact@scoladiguida.eu

Attività principali - Activités principales :

Auto-école sociale et solidaire

(joindre copie des statuts en vigueur)

Numaru d'aderenti - Nombre d'adhérents : 0



➤ Numaru d'omi - Nombre d'hommes :

➤ Numaru di i donni - Nombre de femmes :

Cumuna(i) o tarritoriu(ii) - Commune(s) ou territoire concerné(s) par le fonctionnement de l'association
demandeuse

Extrême sud de la Corse, toutes les communes des communauté de communes du sud Corse ,
ainsi que celle de l' Alta Rocca .

Aggradimentu - Agrément : ☒ IÈ - OUI ☐ INNÒ - NON

Datu u - Délivré le : 11/12/2023 da - par : Préfet de Corse-DDTSAT/BER

Rispunsevuli ligali - Responsable légal :

☒ Signora - Madame

☐ Signore - Monsieur

Casata - Nom : IENCO

Nomu - Prénom : ANNE-MARIE

Funzioni - Fonction : PRESIDENTE Tel. : 0647703219

Indizizzu elettronicu - courriel : contact@scoladiguida.eu

Cuntattu - Contact dossier :

☐ Signora - Madame

☒ Signore - Monsieur

Casata - Nom : NEGRONI

Nomu - Prénom : PHILIPPE

Funzioni - Fonction : Responsable sgs Tel. : 0647703219

Indizizzu elettronicu - courriel : contact@scoladiguida.eu

AMMINISTRAZIONI - ADMINISTRATION

COMPOSITION DU BUREAU ET DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

NB: si un ou des membres du conseil d'administration est salarié ou prestataire de l'association, joindre tout document l'autorisant et expliquer à quel titre il en est membre : représentant du personnel, participation à titre consultatif.

	Fonction	Nom	Prénom	Profession	Mandat électif et si oui lequel
Bureau	Présidente	IENCO	ANNE-MARIE	RETRAITE	
	DIRECTEUR	TORRE	PATRICK	RETRAITE	
	Chargé de formation	PERRUCA	JOCELINE	RETRAITE	
CA		MARIOTTI	ANTOINETTE		
		GUERNUT	YVES		
		PASQUALINI	CHARLES-ANTOINE		
		RUYO	ANGELE		
		DEBRAY	JEAN-LUC		
		CALENDINI	JEAN-PIERRE		
		FILIPPI	MARC-ANTOINE		

En cas de membres supplémentaires, merci de bien vouloir annexer un tableau à cette déclaration d'intention.

Remboursement de frais des membres du bureau et conseil d'administration : ☒ OUI ☐ NON ☐ Autres

- Précisions

- joindre justificatif (PV d'AG, statuts.).

SALARIATI DI L'ASSOCIU - SALARIÉS DE L'ASSOCIATION

Nom et Prénom	Emploi occupé	Type de contrat (CDI, CDD...)	Date d'embauche
VALLI Muriel	Monitrice auto-école	CDI	17/11/2023
MONDOLONI Angélique	conseillère mobilité/CIP	CDI	18/02/2024
NEGRONI Philippe	Directeur	CDI	01/01/2024
SPIGA URSULA	Chargée administrative	CDI	12/02/2024

En cas de salariés supplémentaires, merci de bien vouloir annexer un tableau à cette déclaration d'intention.

INFRASTRUTTURE - INFRASTRUCTURE(S) UTILISÉE(S) - MODALITÀ D'ACCUPAZIONI -

☒ Utilisation d'un local ou de locaux ☐ Pas de local

☐ Propriétaire ☒ Locataire : ☒ avec bail ☐ sans bail

☐ Mise à disposition gracieuse : ☐ Avec convention ☐ Sans convention

Cette mise à disposition gracieuse donne-t-elle lieu à évaluation par le prêteur ? ☐ OUI ☐ NON

Si OUI, faire figurer ce montant aux comptes 86 et 87 des budgets et comptes de résultat

DOCUMENTI FINANZIARI - DOCUMENTS FINANCIERS

☒ Compte de résultat ou ☐ Compte de résultat + bilan

La comptabilité est tenue : ☒ en interne ☐ par un prestataire externe, lequel :

L'association dispose-t-elle d'un Commissaire aux comptes (associations percevant plus de 153 000 € de financements publics ou autres obligations légales ou statutaires) ? :

☒ OUI, lequel : AEP ☐ NON

Projet 1 / Descriptif de l'objet du financement : AUTO-ECOLE SOCIAL ET SOLIDAIRE

Détailler en quelques lignes l'objet du financement et les objectifs recherchés :

L'auto-école SGS a comme objectif principal : lever les freins à la mobilité et à une insertion professionnelle durable.
Rendre accessible la formation à la conduite notamment à travers des programmes de mises à niveau de la langue Française, des formations sur l'utilisation des outils informatiques.
La mise en place de tarifs abordables, de bourses, de programmes spéciaux et d'options de paiement flexibles pour s'assurer que la formation à la conduite ne soit pas un luxe réservé à quelques-uns.
En facilitant l'obtention du permis de conduire, nous augmentons les chances d'emploi pour ses personnes en insertion professionnelle, en leur ouvrant de nouvelles opportunités.
SGS vise à favoriser l'inclusion sociale en offrant des opportunités égales à tous, indépendamment de leur origine, de leur situation économique, de leur sexe ou de leur handicap.
Des programmes spéciaux sont développés pour soutenir activement les personnes en situation de vulnérabilité et encourager la participation de femmes, de minorités ethniques et de personnes handicapées.
SGS veut réduire les disparités en matière de mobilité sur notre territoire en facilitant l'accès à la formation à la conduite, ce qui permettra aux habitants de se déplacer plus facilement, d'accéder à l'emploi et de participer activement à la société.
SGS sensibilise ses élèves à l'importance de la conduite responsable et respectueuse de l'environnement pour contribuer à une mobilité durable dans la région.
Nous mettons en place des mécanismes de suivi pour mesurer l'efficacité de nos actions et recueillir en continu des données sur les besoins de nos participants afin d'ajuster nos programmes.
L'Auto-Ecole Solidaire "Scola di Guida Sociale" (SGS) propose une approche holistique de la formation à la conduite, axée sur l'accessibilité, l'inclusion sociale, la qualité de l'enseignement, la promotion de l'égalité et la collaboration avec des conseillers d'insertion professionnelle et de mobilité. Elle vise à résoudre les problèmes de mobilité et à créer un impact positif et durable pour tous sur notre territoire.
Le projet SGS d'auto-école est conduit par une équipe de professionnels de la formation (moniteur auto-école, CIP, CEMI...) il va permettre aux personnes en situation de difficulté d'insertion professionnelle de trouver une réponse adaptée grâce à l'accompagnement d'un conseiller mobilité (CEMI) et d'un conseiller d'insertion professionnelle (CIP).
Le Conseiller en Mobilité au sein du projet SGS s'engage à planifier la mobilité des élèves, à les orienter vers des solutions individualisées, à les soutenir dans la gestion des coûts de mobilité, à promouvoir la mobilité durable, et à faciliter leur accès aux services essentiels. De plus, il réalise un bilan de mobilité personnalisé pour chaque élève, permettant d'ajuster et d'optimiser leurs besoins spécifiques.
Le CIP se charge de l'orientation, du développement des compétences professionnelles, et de la mise en relation avec les employeurs, tout en assurant un suivi rigoureux de l'intégration professionnelle des élèves. Il évalue régulièrement les progrès des élèves et ajuste leur plan d'insertion en conséquence, assurant ainsi un suivi personnalisé et efficace.
Nous demandons ce financement afin de faire de la Collectivités de Corse un de nos partenaire majeur de la mobilité et de l'inclusion sociale. Nous nous engageons à remplir les objectifs que pourrions nous fixer la Collectivités de Corse.

Commune(s) / Territoires concernés : Communauté de communes du Sud Corse , et de l'Alta Rocca

Montant de l'aide sollicitée : 20 000€ Budget de l'action : 172 430

Projet 2 / Descriptif de l'objet du financement :

Détailler en quelques lignes l'objet du financement et les objectifs recherchés :

Commune(s) / Territoires concernés :

Montant de l'aide sollicitée : Budget de l'action :

Projet 3 / Descriptif de l'objet du financement :

Détailler en quelques lignes l'objet du financement et les objectifs recherchés :

Commune(s) / Territoires concernés :

Montant de l'aide sollicitée : Budget de l'action :

PIÈCES NÉCESSAIRES À LA VERIFICATION DE LA PERSONNALITE JURIDIQUE DE L'ASSOCIATION :

- Statuts de l'association en vigueur signés ;
- Procès-verbal de l'assemblée générale constitutive de l'association ;
- Récépissé de déclaration de création en Préfecture ;
- Copie de l'extrait du Journal Officiel de la République portant déclaration de création de l'association ;
- Procès-verbal de la dernière assemblée électorale conforme aux dispositions prévues par les statuts ;
- Dernier récépissé de déclaration de modification de l'association en Préfecture (siège, titre, bureau) ;
- Copie de la situation de l'association au répertoire SIRENE (obligatoire pour l'attribution de subvention) ;
- Attestation de l'Administration précisant la situation de l'association vis-à-vis de l'impôt sur les sociétés et de la TVA selon type d'activités menées ;
- Copie du décret de déclaration d'utilité publique pour les associations concernées ;
- Agréments si concernés ;
- Relevé d'identité bancaire.

Outre les pièces constitutives du dossier telles que figurant ci-dessus, la section locale rattachée à l'association nationale devra fournir tout document permettant d'établir le lien entre elles deux, à savoir :

- les parutions au JO, récépissés déclaration en Préfecture (création et modifications éventuelles) de l'association nationale ; les statuts en vigueur et à jour de l'association nationale ;
- la délibération du Conseil d'administration portant création de la section locale ;
- une attestation de l'association nationale indiquant que l'association est à jour de ses obligations réglementaires ;
- une attestation du représentant de l'association nationale confirmant qu'aucune déclaration ne doit être effectuée auprès de la Préfecture par la section locale, que le fonctionnement de la section est conforme à l'objet du siège national, que la section locale est autorisée à solliciter directement des subventions auprès des collectivités publiques et à les percevoir (modèle disponible dans boîte à outils).

Date : 25/03/2026

Tampon ou cachet de l'association

Signature, Nom et qualité du signataire

Tenco Anne-Narcie, Présidente.

ANNE-NARCIE
Scola di Guida Sucale
Rés Trinite Alba - Quartier Trinite
20137 Porto-Vecchio
SIRET 800 005 753 0077

Cette demande est adressée par mail à aiutiassoci@isula.corsica
ou par courrier à :

Cismonte - Haute-Corse	Pumonti - Corse-du-Sud
Monsieur le Président du Conseil exécutif de Corse Mission Relations aux Territoires Rond-point du Maréchal Leclerc - 20405 Bastia cedex 9	Monsieur le Président du Conseil exécutif de Corse Mission Relations aux Territoires 22 cours Grandval - BP 215 - 20187 Aiacciu cedex 1

Les données personnelles recueillies sur ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique par la Collectivité de Corse dans le cadre de l'instruction et du suivi des demandes de subvention. Elles sont également utilisées pour analyser la situation des associations locales ainsi que pour la mise en ligne des coordonnées de l'association et notamment le numéro et le courriel de l'association renseignés, pour diffusion publique à titre d'information sur la vie associative du territoire.

La base légale de ce traitement est la poursuite d'une mission d'intérêt public. Les données sont conservées pendant toute la durée de vie de l'association. Conformément au RGPD et à la loi Informatique et Libertés, vous pouvez exercer vos droits en écrivant à : donneespersonnelles@isula.corsica. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Cette attestation doit obligatoirement être remplie pour toutes les demandes et ce quel que soit le montant de la subvention sollicitée.

Je soussigné(e), **IENCO ANNE-MARIE**

Représentant(e) légal(e) de l'association **IRIPS-SCOLA DI GUIDA SUCIALE-SGS**

(Joindre copie du pouvoir l'autorisant à représenter l'association)

-Certifie que l'association est régulièrement déclarée ;

-Certifie que l'association dispose de toutes les assurances nécessaires à couvrir les risques liés à l'action subventionnée ;

-Déclare que l'association est en règle au regard de l'ensemble de ses obligations administratives et comptables, de ses déclarations sociales et fiscales, ainsi que des cotisations et paiements y afférant ;

Merci de joindre en complément l'attestation de l'Administration fiscale précisant la situation de l'association vis-à-vis de l'impôt sur les sociétés et de la TVA selon le type d'activités menées.

-Certifie que l'association a bien respecté pour l'ensemble de ses achats le code des marchés publics, ainsi que toutes les règles de mise en concurrence *(uniquement pour les associations soumises à la réglementation en vigueur)*

-Certifie exactes et sincères les informations transmises dans le cadre de l'instruction de la demande d'aide, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subventions introduites auprès d'autres financeurs publics ainsi que l'approbation du budget par les instances statutaires ;

-M'engage à utiliser l'aide financière allouée, conformément à sa destination prévisionnelle, et à mettre à disposition ou à fournir, sur demande de la collectivité, toute pièce justificative d'utilisation de cette aide ;

-Que l'association souscrit au [contrat d'engagement républicain](#) annexé au décret pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Demande une subvention globale d'un montant de : 20 000 €

Au titre du projet (nom du projet)

dont 20 000 €	Projet 1 : AUTO ECOLE SOCIALE ET SOLIDAIRE
dont €	Projet 2 :
dont €	Projet 3 :

Fait à **PORTO-VECCHIO**, le **25/03/2026**

Signature du Président et Cachet de l'Association
(ou Nom et Prénom du Président en toutes lettres)

Jenco Anne-Marie, Présidente

AD
Scola di Guida Suciiale
Rés. Trinite Alba, Quartier Trinite
20137 Porto-Vecchio
SIRET 800 005 753 00077

Attention : Toute fausse déclaration est passible de peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal. Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'Etablissement auprès duquel vous avez déposé votre dossier.



BILAN 2025

PLATEFORME MOBILITÉ

« On ne construit pas seulement des trajets. On construit des parcours de vie »

L'association OPRA dans le cadre de son Espace de vie sociale a inscrit comme levier d'action à l'insertion sociale et professionnelle des personnes les plus précaires de son territoire **un pôle mobilité** dont l'action se traduit par le développement d'une plateforme de mobilité active depuis 2016.

Pour rappel, selon le laboratoire de la mobilité inclusive , **une plateforme de mobilité solidaire** se définit comme un outil qui fédère un ensemble de services de proximité au service de la mobilité des plus fragiles.

A ce jour elles bénéficient désormais d'un environnement réglementaire qui consacre avec la LOM la mise en place d'une nouvelle compétence « mobilité solidaire », pour les autorités organisatrices de la mobilité, et de plans d'action locaux en faveur des publics les plus vulnérables.

Ainsi OPRA propose dans le cadre de cette plateforme un certain nombre de **services** :

- Bilan Mobilité
- Auto-école associative
- Location solidaire
- Ateliers Savoir et Pouvoirs bouger

Ces services fonctionnent avec **une équipe dédiée qualifiée** :

- Une conseillère en insertion Mobilité dite CEMI
- Une monitrice Auto-école qualifiée de son BEPCASER
- Une secrétaire
- Une coordonnatrice , Directrice de la structure

1. Bilan mobilité

En 2025, la plateforme mobilité a accueilli **189 personnes** dans le cadre de bilans mobilité individualisés.

Ces bilans ont permis d'identifier les freins à la mobilité, de co-construire des parcours adaptés et d'orienter les personnes vers les dispositifs les plus pertinents en fonction de leur situation personnelle, professionnelle et territoriale.

Actions menées

- Entretiens individuels de diagnostic mobilité
- Analyse des contraintes géographiques, financières et organisationnelles
- Orientation vers :
 - l'auto-école sociale,
 - la location solidaire,
 - les mobilités douces,
 - les transports en commun,
 - les ateliers collectifs.

Ateliers de mobilité

La conseillère en insertion mobilité a animé auprès des publics jeunes de la Mission locale de Bastia et Vescovato

- **18 ateliers numériques**, visant l'utilisation des applications de mobilité et la construction d'itinéraires ;
- **8 ateliers vélo/trottinette**, favorisant l'appropriation des mobilités douces ;
- **14 ateliers écomobilité**, axés sur le covoiturage, l'éco-conduite et les déplacements durables.

Ces actions ont renforcé l'autonomie, la confiance et les compétences pratiques des participants.

2. Auto-école sociale

Activité globale

Pour information notre structure est Organisme de formation depuis 2002 et répond aux exigences de Qualité et certification **Qualiopi**

À la suite de l'audit de contrôle réalisé fin 2024, l'auto-école sociale a obtenu le renouvellement de son accréditation Qualiopi, garantissant la qualité des formations proposées. Un audit de surveillance est fixé en avril 2026.

En 2025, l'auto-école sociale a accompagné **98 stagiaires** dont :

- **42 personnes en formation code de la route ;**
- **40 personnes en formation conduite ;**
- **07 personnes ont bénéficié de la formation Intégracode ;**
- **09 personnes ont bénéficié de la formation Clés du Code.**

Durée des parcours

- La durée moyenne d'un parcours **code** est d'environ **1 an**.
- Le parcours complet **code + conduite** s'effectue en moyenne sur **1 an et demi**, permettant un accompagnement progressif et adapté.

Résultats 2025

- **Code de la route :**
 - 12 stagiaires ont obtenu le code,
 - dont 7 du premier coup et 5 après plusieurs passages.
- **Permis de conduire :**
 - 18 stagiaires ont obtenu leur permis,
 - Dont 15 du premier coup et 3 après plusieurs tentatives.

Formations spécifiques

La Formation Intégracode (07 bénéficiaires)

La formation Intégracode est une étape préparatoire au code de la route destinée aux personnes rencontrant des difficultés de compréhension du langage, de lecture ou de vocabulaire. Elle permet :

- L'acquisition du vocabulaire spécifique du code de la route ;
- Une meilleure compréhension des consignes et des situations routières ;
- Une entrée progressive et sécurisée en formation code classique.

La **Formation « Clés du Code »** (09 bénéficiaires)

La formation Clés du Code s'adresse aux personnes présentant des difficultés liées à la non-maitrise des savoirs et compétences de base et de ce fait ayant connu des échecs répétés à l'examen du code. Elle vise à :

- Reprendre les bases de compréhension du code de la route ;
- Travailler la logique, la mémorisation et l'analyse des situations ;
- Restaurer la confiance et sécuriser le parcours de formation.

3. Location solidaire

Contexte et difficultés rencontrées

En 2025, le service de location solidaire a été fortement impacté par la perte de **deux véhicules** (accident et vol), entraînant leur mise à la casse et limitant la capacité de réponse face aux demandes.

Bilan des locations

Malgré ces contraintes, le service a assuré **503 journées de location**, réparties comme suit :

- Scooter : 80 jours
- Citroën C2 : 131 jours
- Renault Modus : 36 jours
- Renault Clio : 98 jours
- Toyota Yaris : 122 jours
- Minibus : 36 jours, dont 11 jours de location

La location solidaire a permis de sécuriser des parcours professionnels, de maintenir des emplois et de faciliter l'accès à des stages, formations et démarches administratives.

Perspectives

Grâce au soutien de la **Fondation VINCI**, deux véhicules hybrides ont été acquis en fin d'année 2025 et seront disponibles à la location dès **janvier 2026**, permettant de renforcer l'offre de mobilité.

4. Focus sur les bénéficiaires du RSA

Une convention nous lie avec la Collectivité de corse . A ce titre OPRA est engagée à accompagner individuellement 35 bénéficiaires du RSA sur le champ de la mobilité afin de faciliter leur insertion .

- **38 bénéficiaires du RSA** ont été suivis et reçus par la plateforme mobilité.
- **13** sont entrés en auto-école.
- **09** ont bénéficié d'une aide de la collectivité pour financer leur formation au permis B via le FAI

- **02** ont pu profiter de la location solidaire.
- **14** ont eu des informations sur les aides liées à la mobilité et/ou un accompagnement dans leurs démarches administratives liées à la mobilité.

Impact individuel et détaillé 2025

1. Madame Marina DATORRE NEIVA

Bénéficiaire du RSA, adressée par son assistante sociale de la collectivité. Elle a besoin du permis de conduire. Après deux rendez-vous ratés, elle est reçue mais n'a pas tous les documents. L'accompagnement lui a permis de structurer son projet professionnel, renforcer sa motivation et retrouver confiance pour son insertion.

2. Monsieur Fatihi EL AYACHI

Bénéficiaire du RSA, venu par le bouche-à-oreille pour une aide au permis. Il a reçu toutes les informations nécessaires pour l'inscription au code et le devis à remettre à son assistante sociale. L'accompagnement lui a permis de comprendre les démarches administratives, planifier son parcours et se projeter vers un emploi futur.

3. Madame Kame YAO

Bénéficiaire du RSA, adressée par France Travail pour trouver une solution mobilité. Elle possède le permis mais a besoin d'un véhicule pour un stage. Nous l'avons accompagnée pendant 3 mois, en lui proposant des solutions adaptées (location solidaire, transport en commun). Cela lui a permis de s'engager pleinement dans sa formation et renforcer son autonomie.

4. Madame Kunnat LAPHET

Bénéficiaire du RSA, se déplaçant en voiture sans permis. Souhaite passer le permis pour mieux se déplacer. Accompagnement sur 3 mois, incluant informations pour l'auto-école sociale et Intégracode pour le code adapté à ses difficultés. L'accompagnement lui a permis de progresser pédagogiquement et gagner en autonomie.

5. Madame Emilie CARAMAGNOLE

Jeune femme au RSA avec promesse d'embauche et sans véhicule. A demandé la location solidaire sur recommandation sociale. Après essai, elle a précisé ne pas pouvoir autofinancer la location pour le moment. L'accompagnement lui a permis de sécuriser sa mobilité future et réduire le stress lié aux trajets.

6. Madame Aliona PA BISTERIJA

Jeune femme au RSA avec des problèmes de mobilité, venue se renseigner sur l'auto-école sociale. Préfère attendre et se concentrer sur le travail. L'accompagnement lui a permis d'anticiper et planifier son projet de formation et gérer ses priorités.

7. Madame Hanane ZOUNDR

Dame mariée au RSA, possédant le permis mais pas de véhicule. Orientée par France Travail pour solution mobilité. Propose location et microcrédit social via l'UDAF. Utilise le covoiturage faute de ressources. L'accompagnement a renforcé son autonomie et la sécurité de ses démarches professionnelles.

8. Madame Chrifa RAHHAOUI

Bénéficiaire du RSA, possède le permis mais n'a pas conduit depuis longtemps. Intègre l'auto-école sociale pour perfectionnement, autofinance ses heures par tranche de 10. L'accompagnement lui a permis de restaurer sa confiance et progresser vers l'autonomie en conduite.

9. Madame Céline BUONOMANO

Contactée par son assistante sociale pour véhicule en panne. Proposition de location solidaire pour entretien. L'accompagnement lui a permis de sécuriser son parcours professionnel et développer son autonomie dans la mobilité.

10. Madame Soumia FANIT

Dame au RSA, sans permis, en recherche d'emploi. Commence par Intégracode puis formation code. L'accompagnement a permis de lever les freins linguistiques et s'engager dans un projet structuré d'insertion.

11. Madame Stéphanie SEBASTIANI

Bénéficiaire du RSA, auto-entrepreneuse. Contact pour location véhicule pour son activité. Elle attend que son activité génère des revenus avant de louer. L'accompagnement a permis de planifier son projet entrepreneurial et développer son autonomie.

12. Madame Isabelle Nadia BOUCHAREB

Reçue pour diagnostic mobilité, habite à Sorbo-Ocagnano, plus de véhicule depuis plusieurs années. Suivi 3 mois sur location solidaire et microcrédit UDAF. L'accompagnement lui a permis d'identifier ses freins et sécuriser ses opportunités d'emploi.

13. Monsieur Wilfried VASSEUR

Habite à Borgo, vendu son véhicule pour éviter grosses réparations. Accompagnement vers location de scooter et vélo à assistance électrique. L'accompagnement lui a permis de maintenir sa mobilité et poursuivre sa recherche d'emploi.

14. Madame Avila LOPEZ

Mère célibataire, handicapée suite à un traumatisme. Besoin du permis pour mobilité et autonomie. Accord rapide de la collectivité et entrée en auto-école. L'accompagnement a levé les obstacles administratifs et renforcé son autonomie.

15. Madame Halima ETTABAKH

Mère isolée avec 4 enfants. Inscrite aux cours ASL avant Intégracode après évaluation linguistique. L'accompagnement lui a permis de progresser dans la langue, préparer le code et concilier vie familiale et mobilité.

16. Madame Fatima AMMARTI

Mère isolée de 4 enfants, recherche d'emploi. Parcours combiné ASL et Intégracode. L'accompagnement a permis d'acquérir les bases du code, développer motivation et autonomie dans ses projets professionnels et familiaux.

17. Monsieur Marcos GOTTARD

Orienté par assistant social pour emploi en CDD sans transport. Accompagnement pour location de scooter. L'accompagnement a sécurisé son emploi et renforcé son autonomie dans ses déplacements professionnels.

18. Madame Fatima Zohra MOUFID

Mère isolée avec un enfant, souhaite passer le permis B. Inscrite aux cours ASL 2-3 fois par semaine tout en travaillant. L'accompagnement a permis de concilier travail et formation, maintenir emploi et renforcer confiance.

19. Madame Samia AÏT HAMED

Bénéficiaire du RSA, panne de véhicule indispensable à l'emploi. Location véhicule 14 jours. L'accompagnement a permis de maintenir son emploi et sécuriser son contrat.

20. Madame Mattei BOUET

Diagnostic mobilité, habite Saint-Antoine avec un enfant. Test d'entrée révèle difficultés nécessitant formation "Clés du Code". L'accompagnement a permis de lever freins pédagogiques, restaurer confiance et progresser vers le code.

21. Madame PERETTI Mylene

Bénéficiaire du RSA après séparation. Intègre auto-école après échec ailleurs. Obtention du permis en mars 2025 après 5 heures de conduite autofinancées. L'accompagnement a sécurisé sa mobilité et son projet professionnel.

22. Madame Stéphanie SEBASTIANI

Bénéficiaire du RSA, auto-entrepreneuse. Contact pour location véhicule pour son activité, n'a pas donné suite. L'accompagnement a permis de connaître les solutions disponibles et anticiper ses besoins futurs.

23. Monsieur (Citadelle)

Bénéficiaire du RSA, a trouvé un emploi mais pensait que véhicule serait gratuit. N'a pas donné suite. L'accompagnement a permis de prendre conscience des coûts et envisager une solution adaptée.

24. Madame ANTONINI Océanne

Mère célibataire, besoin du permis pour travailler. Inscription à l'auto-école et code financé via CPF. Pas d'accord de la collectivité pour la conduite. L'accompagnement a permis de préparer son projet mobilité et insertion professionnelle.

25. Madame AVILA LOPEZ Océanne

Mère célibataire, handicapée. Accord rapide de la collectivité et entrée en auto-école. L'accompagnement a permis de renforcer autonomie et mobilité.

26. Madame ES SATI Wafa

Maman célibataire au RSA, a bénéficié de la location solidaire plusieurs mois pour se rendre à son travail saisonnier. L'accompagnement a sécurisé son emploi et renforcé son autonomie.

27. Madame PUISAS Corinne

Bénéficiaire du RSA, inscrite à Pôle emploi et dans le cadre du MBI. Ne souhaite pas obtenir le permis et refuse toutes les solutions proposées. L'accompagnement a permis de lui proposer des alternatives et sécuriser son parcours malgré son refus.

28. Madame LIGNEREUX Aurore

Bénéficiaire du RSA, adressée pour intégrer l'auto-école sociale et suivie dans le cadre du MBI. Prévue pour bénéficier de l'aide de la collectivité mais n'a pas donné suite. L'accompagnement a permis d'identifier les freins et préparer son projet mobilité.

29. Madame PEZRI Angélique

Bénéficiaire du RSA, adressée par MBI. Habite en plaine avec déplacements difficiles. N'a pas donné suite. L'accompagnement a permis de lui présenter les solutions existantes.

30. Monsieur SERROUKH Anas

Bénéficiaire du RSA, intéressé par formation au permis. Autofinancement partiel et demande d'aide sociale en cours. L'accompagnement lui a permis de structurer son projet et accéder à la formation.

31. Monsieur HABIB Isaac

Jeune étudiant au RSA. Autofinance son permis via auto-école sociale. L'accompagnement lui a permis de planifier son parcours et sécuriser son autonomie.

32. Madame MARTINETTI Marina

Bénéficiaire du RSA. Accord de financement fin 2024 pour heures de conduite. Obtention du permis après 30 heures. L'accompagnement a permis de finaliser son projet mobilité.

33. Madame ELYAAGOUBI Nadia

Bénéficiaire du RSA. Autofinance son permis, commence par Intégracode pour se familiariser avec le code. L'accompagnement a permis de lever freins pédagogiques et progresser vers l'autonomie.

34. Madame THIOR Aminata

Orientée par France Travail, bénéficiaire du RSA, intéressée par formation permis. Suivi dans cadre du MBI. L'accompagnement a permis de sécuriser son parcours et préparer la formation.

35. Madame PEZRI Angélique

Bénéficiaire du RSA, orientée par France Travail, recherche solution mobilité en plaine. Suivi dans cadre du MBI. L'accompagnement a permis d'identifier les solutions adaptées.

36. Madame BOUCHAREB Isabelle

Bénéficiaire du RSA, recherche financement microcrédit et leasing social. Orientation vers UDAF et ADI. L'accompagnement a permis de préparer l'accès à des solutions financières.

37. Monsieur SIMONI Florian

Bénéficiaire du RSA, souhaite entrer en auto-école mais n'a pas fait de demande d'aide. L'accompagnement a permis de l'informer sur les aides et les démarches.

38. Monsieur DEROUCHE Hamel

Bénéficiaire du RSA, bilan mobilité réalisé, souhaite intégrer auto-école sociale mais n'a pas demandé d'aide auprès de la collectivité. L'accompagnement lui a permis de clarifier les démarches et planifier son projet mobilité.

5. Des parcours réussis avec des impacts mesurables

La plateforme mobilité met des vies en mouvement. Derrière chaque accompagnement, il y a un effet domino social, économique et humain.

D'abord, un impact direct sur l'accès à l'emploi et à la formation. La mobilité reste l'un des premiers freins à l'insertion. En levant cet obstacle, la plateforme a permis à E.Youssef par exemple d'accéder à une formation puis un emploi.

Ce jeune homme a été orienté par la Mission locale dans le cadre de son CEJ puis est entré en formation chez Aklokot dans le secteur de l'informatique. Afin de favoriser sa recherche d'emploi il est

venu s'inscrire au code de la route , peu investi dans un 1^{er} temps dans sa formation , il a pris conscience de l'importance du permis à la suite d'offres d'emplois non suivies d'effet du fait de l'absence permis . Il a su trouver la motivation nécessaire , a été assidu et une fois le permis B obtenu a décroché un CDI au Chalet.

Résultat : plus d'autonomie, plus de stabilité et un parcours qui se met enfin en mouvement.

Ensuite, un impact fort sur l'autonomie et la confiance en soi.

Apprendre à se déplacer seul, comprendre un réseau de transport, organiser ses trajets, passer le permis, accéder à un véhicule solidaire... ce sont des compétences concrètes, mais aussi des victoires symboliques. Les bénéficiaires gagnent en assurance, en liberté de choix et en capacité à se projeter. On ne parle plus seulement de transport, on parle d'émancipation.

Un impact social majeur contre l'isolement.

Youssef F 22 ans , jeune totalement isolé, famille très précaire, en rupture s'est adressé au pôle mobilité pour passer son permis ; il a à cette occasion eu connaissance du service civique , dispositif qu'il a intégré et qui lui a permis d'autofinancer son permis . Il a aujourd'hui retrouvé les banc de l'Université et a décroché sa licence de biologie . Il a un logement et est totalement intégré dans la vie sociale

C'est aussi le cas d'une jeune en situation de handicap qui a été accompagné dans ses démarches administratives pour obtenir des aides pour financer son permis , il a suivi un parcours conduite sur notre véhicule auto-école aménagé et nous lui avons par la suite vendu ce même véhicule car ce véhicule âgé de 6 ans ne répondait plus aux exigences de Qualiopi , nous avons donc du nous en séparer et en acquérir un nouveau grâce à la fondation Vinci et à l'ARS ; Ce jeune homme peut aujourd'hui se rendre à l'université en toute autonomie.

La mobilité, c'est l'accès aux droits, aux soins, aux loisirs, à la vie sociale. En facilitant les déplacements, la plateforme a permis à des personnes isolées de reprendre une place active dans la société : rendez-vous médicaux honorés, démarches administratives facilitées, participation à la vie du quartier, accès aux activités associatives. Le territoire devient à nouveau accessible.

C'est le cas d'Irina L.40 ans..sourde..russe..avait quelques notions de conduite. Notre monitrice a dû mettre en place des méthodes pédagogiques adaptées ; La bénéficiaire a utilisé un traducteur sur son téléphone. La monitrice s'arrêtait , lui expliquait ce qu'elle attendait d'elle . Elle traduisait avec son téléphone dans sa langue. Elles avaient aussi mis en place quelques signes qui leur permettaient d'agir sur l'instant tel que ralentir..regarder les priorités..les rétrovisuels en lui montrant du doigt..Elle a obtenu son permis sur boîte manuelle en 24h.. cette femme est extraordinaire elle profite de la vie à 1000 pour cent et le permis va renforcer son autonomie.

Un impact économique pour les ménages.

Grâce aux solutions solidaires (location solidaire) les bénéficiaires réduisent leurs dépenses de transport, optimisent leur budget et sécurisent leurs déplacements professionnels. Moins de renoncements, moins d'absences, plus de stabilité dans l'emploi voir accessibilité au 1^{er} emploi .

C'est le cas Thimothé M bénéficiaire du RSA , 30 ans qui grâce à la location solidaire d'une voiture a pu démarrer son autoentreprise dans le ménage.

Un impact environnemental et territorial.

En favorisant des solutions partagées, raisonnées et solidaires, la plateforme participe à une mobilité plus durable. Elle s'inscrit dans une logique de territoire : mutualisation des ressources, coopération entre acteurs, optimisation des déplacements.

Enfin, un impact collectif et structurel.

La plateforme n'agit pas seule : elle fédère. Elle crée des ponts entre collectivités, associations, entreprises, organismes de formation et habitants. Elle installe une culture de la coopération autour d'un enjeu clé du développement local.

À terme, nous souhaitons participer à la structuration d'une véritable politique de mobilité inclusive sur le territoire.

Les partenaires

La politique de la ville : ANCT – Ville de Bastia – Communauté d'agglomération Bastiaise

La Collectivité de Corse

L'ARS

La fondation VINCI pour la Cité

TotalEnergie Markéting Corse

France Travail

Fait le 21 Janvier 2026, Bastia

Françoise Huguet – Directrice

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'F' and 'H' followed by a horizontal line.

Bilan annuel 2025

Scola di Guida Suciale



N° de la convention en cours :

N° de l'annexe financière :

N° de l'agrément en cours : I 23 02A 0001 0

Nom de la structure : SCOLA DI GUIDA SUCIALE, Auto-école Solidaire

Adresse : Résidence Trinitalba, Quartier Trinité, 20137 PORTO-VECCHIO

Mail : contact@scoladiguideu.eu

Site internet : www.scoladiguideu.eu

Nom du représentant : La Présidente Madame IENCO Anne-Marie.

Tel : 06.47.70.32.19

Mail : contact@scoladiguideu.eu

I. Présentation générale

1. Notre association

L'Auto-École Sociale et Solidaire **SGS**, est une véritable passerelle vers la liberté de conduire et une communauté dévouée à créer des opportunités pour tous. Chez SGS, nous croyons que l'accès à la mobilité est un droit fondamental, et notre mission est de rendre la conduite accessible à tous, indépendamment de leur situation économique ou sociale.

Notre auto-école se distingue par son engagement envers la solidarité et l'inclusion. Nous sommes une communauté qui s'efforce de briser les barrières qui empêchent de nombreuses personnes d'accéder à la conduite automobile. Notre objectif est d'émanciper les individus en leur offrant la possibilité d'obtenir leur permis de conduire et ainsi d'élargir leurs horizons, d'accéder à l'emploi, à l'éducation, et de participer pleinement à la société.

Les principes clés de l'Auto-École Sociale et Solidaire SGS sont les suivants :

1. Accessibilité financière : Nous nous engageons à proposer des tarifs abordables et des modalités de paiement flexibles pour permettre à chacun de suivre des cours de conduite, quels que soient ses revenus.
2. Inclusion : Nous accueillons tous les apprenants, quels que soient leur origine, leur statut social ou leur situation personnelle. Nous croyons en la diversité et en l'enrichissement mutuel qu'elle apporte.
3. Formation de qualité : Notre équipe de formateurs expérimentés veille à ce que chaque étudiant acquière les compétences nécessaires pour devenir un conducteur responsable et sécuritaire.
4. Durabilité environnementale : Nous promouvons également la conduite écologique en enseignant des pratiques respectueuses de l'environnement et en encourageant l'utilisation de véhicules à faibles émissions.

2. La structure « Scola di guida suciale »

a. Contexte/création

En 2015 une étude de faisabilité pilotée par la SIAE Sud Corse Insertion et après consultation de l'ensemble des parties prenantes des territoires de l'extrême Sud de la Corse a conclu à l'opportunité de la création d'une auto-école solidaire.

Son modèle économique reposait sur un triptyque : FSE, CDC (BRSA), participation des bénéficiaires. Au fil de l'année 2021 le conseil d'administration de Sud Corse Insertion a décidé de se recentrer sur son cœur de métier à savoir la gestion de ses 2 ACI.

Au cours du 1^{er} trimestre 2023 les 2 principales SIAE du territoire, Sud Corse Insertion(SCI) et Etudes et Chantiers Corsica(ECC) et le Centre de formation IRIPS Fumazione de Porto-Vecchio (Institut Régional pour l'Insertion Professionnelle et Social), centre de formation dédié aux personnes en difficultés d'inclusion sociale et aux personnes handicapées. Après information consultatives des acteurs locaux de relancer le projet d'auto-école sociale et solidaire sur ce territoire et d'en confier la gestion à l'IRIPS Fumazione sous l'enseigne « Scola di Guida Suciale »-SGS-

Contexte du Projet : Diagnostic de Départ et Analyse des Besoins/Problèmes

L'Auto-École Solidaire "Scola di Guida Sociale" (SGS) se déploie sur le territoire de l'extrême sud de la Corse, une microrégion confrontée à des défis significatifs en matière de mobilité et d'accès à la formation à la conduite notamment pour les publics en parcours d'insertion. Dans ce contexte, notre projet prend sa source dans le diagnostic de départ réalisé en 2015 par Sud Corse Insertion alimenté par une analyse récente des besoins et des problèmes locaux. Voici une vue d'ensemble de ce contexte :

1. **Tourisme et Enjeux de Mobilité** : La région de l'extrême sud de la Corse est une destination touristique prisée, attirant chaque année des milliers de visiteurs. Cependant, cette affluence touristique apporte avec elle des avantages économiques tout en exacerbant des enjeux majeurs de mobilité pour les résidents. Les longues distances entre les localités, le manque de transports publics efficaces et les coûts élevés associés à la conduite entravent l'indépendance et l'accès à la formation et à l'emploi pour de nombreux habitants.
2. **Problèmes de Mobilité pour les Groupes Vulnérables** : Les jeunes en recherche d'emploi, les personnes à faibles revenus et les groupes défavorisés de la région sont particulièrement touchés par ces enjeux de mobilité. L'accès à la formation à la conduite est entravé par des contraintes financières, limitant ainsi leurs perspectives d'emploi et leur participation active à la société.
3. **Obstacle Financier à l'Accès à la Conduite** : Le coût élevé de la formation à la conduite est un obstacle majeur pour de nombreuses personnes. Les tarifs traditionnels des auto-écoles rendent cette compétence difficilement accessible à ceux qui en ont le plus besoin.
4. **Besoin d'Inclusion Sociale et d'Opportunités** : Pour de nombreuses personnes, obtenir un permis de conduire peut-être une passerelle vers l'indépendance, l'emploi et

l'inclusion sociale. Cependant, le manque d'opportunités abordables pour obtenir ce permis crée des inégalités et limite le potentiel de nombreux individus.

5. **Conscience Environnementale** : Enfin, l'apprentissage de l'extrême sud de la Corse est également confrontée à des défis environnementaux. La conduite responsable et respectueuse de l'environnement est une nécessité, mais l'absence de formation axée sur ces valeurs constitue un manque crucial.

Le projet de l'Auto-École Solidaire "Scola di Guida Sociale" (SGS) prend racine dans ce contexte. Il s'agit de répondre aux besoins criants de mobilité, d'accessibilité financière et d'inclusion sociale tout en favorisant la conduite responsable et respectueuse de l'environnement au sein de notre microrégion. Les problèmes identifiés sont la base sur laquelle notre projet est construit, avec l'ambition de créer un impact positif durable dans le quotidien des personnes les plus vulnérables de l'extrême sud de la Corse.

b. Missions / activités

Le projet de l'Auto-École Solidaire "Scola di Guida Sociale" (SGS) prend racine dans une vision de transformation et de solidarité de la région de l'extrême sud de la Corse. Les raisons profondes qui ont donné naissance à ce projet découlent des défis sociaux, économiques et environnementaux auxquels les habitants sont confrontés, ainsi que de l'engagement indéfectible envers une société plus inclusive et responsable du conseil d'administration d'IRIPS

Accessibilité Financière pour Tous : Le principal moteur de ce projet réside dans la conviction que chaque individu a le droit fondamental de se déplacer en toute indépendance, d'accéder à l'emploi et de participer activement à la vie de la communauté. Le coût souvent prohibitif de la formation à la conduite représente un obstacle majeur à la réalisation de ces aspirations pour de nombreux habitants de notre région. Par conséquent, l'objectif premier de SGS est de rendre la formation à la conduite accessible à tous, quel que soit leur difficulté d'insertion, d'handicap, de maîtrise de la langue Française et leur niveau de revenu.

Inclusion Sociale et Lutte contre les Inégalités : SGS aspire à soutenir les personnes en situation de vulnérabilité, les jeunes en quête d'emploi, les personnes à faibles revenus et les groupes défavorisés en leur offrant une opportunité cruciale : l'obtention d'un permis de conduire. Nous croyons que l'accès à cette compétence peut être une véritable passerelle vers l'indépendance et l'inclusion sociale. Notre objectif est de contribuer à briser les barrières économiques et d'offrir des opportunités équitables à tous les membres de notre territoire.

Formation de Qualité et Responsabilité Environnementale : Le projet SGS ne se limite pas à la simple acquisition de compétences de conduite, mais s'engage également à fournir une formation de qualité axée sur la sécurité routière et le respect de l'environnement. En tant que partie intégrante de notre engagement envers ce territoire, nous souhaitons sensibiliser nos élèves à l'importance de la conduite responsable et respectueuse de l'environnement, contribuant ainsi à la préservation de notre environnement.

Objectifs Poursuivis : Les objectifs que nous poursuivons à travers ce projet sont les suivants :

1. **Promouvoir l'Accessibilité à la Formation à la Conduite** : Notre premier objectif est de garantir que l'apprentissage de la conduite automobile ne soit pas un "luxe" réservé à quelques-uns, mais une opportunité accessible à tous. Nous visons à contourner les barrières économiques qui empêchent de nombreuses personnes d'acquérir cette compétence essentielle.
2. **Favoriser l'Inclusion Sociale** : Nous nous engageons à soutenir activement les jeunes en recherche d'emploi, les personnes à faibles revenus et les groupes défavorisés en leur offrant la possibilité d'obtenir leur permis de conduire. Notre but est de contribuer à leur autonomie et à leur intégration dans la société.
3. **Encourager une Mobilité Durable** : En formant nos élèves à la conduite responsable et respectueuse de l'environnement, nous cherchons à encourager une mobilité durable dans notre région. Notre objectif est de contribuer à la réduction de la congestion routière et de promouvoir des modes de déplacement respectueux de l'environnement.
4. **Autonomie et Emploi** : Nous anticipons que l'obtention du permis de conduire augmentera les chances d'emploi pour nos élèves, en leur ouvrant de nouvelles opportunités professionnelles. Nous visons à ce que nos diplômés trouvent un emploi dans les mois suivant l'obtention de leur permis.
5. **Croissance Communautaire** : En offrant un service essentiel aux habitants les plus défavorisés, nous espérons renforcer les liens sociaux et contribuer à l'enrichissement général de notre territoire. Nous essayons de devenir un acteur clé dans la promotion de la mobilité et de l'inclusion dans l'extrême sud de la Corse.

c. Organisation / fonctionnement

➤ Moyens humains (CIP et ETI compris)

Identité des salariés permanents	Date d'embauche (../../..)	Date sortie CDD	Fonction / missions	Diplôme	Nbre heures hebdomadaire contrat	Durée de travail hebdo	
						sur base 35heures	
						En heure	En ETP
MONDOLONI Angélique	04/03/2024		ASP	BAC / BEPECASER	35	35,0	1,00
VALLI Muriel	17/11/2023		Enseignante de la conduite	BAC / BEPECASER	35	35,0	1,00
FILIPPI Marc-Antoine	21/02/2022		Conseiller mobilité	BAC	6	6	0, 17
NEGRONI Philippe	03/01/2024		Coordinateur technique	DEA	7	7	0, 20
ERCOLI Julia	03/01/2024		Chargée de communication		6	6	0, 17
SPIGA Ursula	03/01/2024		Chargée administratif		17, 5	17, 5	0, 50

- Matériels affectés à la réalisation des actions : local, matériel de bureau & informatique, parc automobile, etc.

- Local :

- ▶ 1 salle de formation d'environ 30 m2
- ▶ 1 bureau d'environ 25 m2
- ▶ 1 hall d'accueil d'environ 15 m2
- ▶ 1 espace sanitaire d'environ 10 m2
- ▶ 1 cuisine équipée d'environ 15 m2

- Matériel de bureau & informatique

- ▶ Bureaux
- ▶ Fauteuils
- ▶ Chaises
- ▶ 2 armoires
- ▶ 1 tableau Veleda
- ▶ 3 ordinateurs portables
- ▶ 1 photocopieur
- ▶ 1 simulateur
- ▶ Téléphones
- ▶ Téléviseur
- ▶ 1 Box Virtuel'Tests
- ▶ Fournitures de bureau
- ▶ Affichage sécurité routière
- ▶ Livres de code de la route

- Parc automobile

- ▶ 1 voiture auto-école

I. Bilan annuel de l'année (2025)

1. Entrées enregistrées dans l'année

a. Caractéristiques des élèves inscrits

Nombre d'élèves inscrits (contrat initial)	Répartition H/F		Tranche d'âge			Publics prioritaires			
	H	F	moins de 26	Entre 26 et 50	+ de 50	BRSA	DELD	TH	ASS
39	18	21	15	17	7	8	4	3	0
<i>En % par rapport au total des personnes embauchées</i>	46%	54%	38%	44%	18%	20%	10%	8%	0%

Nb de BRSA au total au 31/12/2025 : 8

b. L'origine géographique

Localité	Nombre d'élèves
Porto-Vecchio	25
Bonifacio	0
Lecci	0
Sotta	3
Figari	1
Pianottoli-Caldarelo	0
St Lucie de Porto-Vecchio	0
Zonza	5
Furiani	1
Bastia	4
TOTAL	39

L'auto-école Sociale et Solidaire SGS couvre actuellement dix communes, la majorité des bénéficiaires résident sur Porto-Vecchio.

c. Organismes prescripteurs

Prescripteurs	Nombre d'élèves
France Travail	15
Mission Locale	12
FALEP	0
Collectivité de Corse	1
Cap Emploi	1
CCAS	0
France Service	0
Etudes et Chantier	8
CFA	0
ISATIS	0
Sud Corse Insertion	1
AFPA	1
TOTAL	39

A ce jour, les organismes prescripteurs nous ont envoyé 39 élèves.

2. Le permis de conduire

a. Le code de la route

<i>Nombre d'élèves ayant obtenu l'examen théorique pour l'année 2025</i>	10 dont 2 BRSA
--	-----------------------

A l'heure actuelle, **onze** de nos élèves ont passé l'examen théorique du code de la route et **dix** l'ont obtenu.

<i>Moyenne des heures effectuées par les élèves au cours théorique du code de la route</i>	30H
--	------------

En moyenne, les élèves ont suivi un minimum de 30 heures de cours théorique.

L'âge, la compréhension de la langue et les troubles cognitifs sont des freins à l'évolution de l'apprentissage du code de la route.

b. La conduite

A l'heure actuelle quatre de nos élèves ont passé l'examen pratique du permis de conduire et l'ont obtenu.

<i>Nombre d'élèves ayant obtenu l'examen de conduite pour l'année 2025</i>	4 dont 0 brsa
--	----------------------

<i>Moyenne des heures effectuées par les élèves au cours de conduite en voiture et sur simulateur</i>	35H
---	------------

En moyenne, les élèves ont suivi un minimum de 35 heures de cours pratique en voiture et sur simulateur de conduite.

A savoir que cette moyenne peut évoluer car les élèves ont tous un parcours différent.

3. La formation

- Formations réalisées en interne : joindre les justificatifs en annexe 1 en suivant l'ordre du tableau

Identité de l'élève inscrit (indiquer si bénéficiaires RSA)	Intitulé	Contenu	Dates (.././../)	Observations
HARCHAOUI Naoual RSA	Formation théorique	- Cours de code en présentiel - Cours de code en distanciel - Evaluation théorique sur simulateur - Bilan de mobilité - Atelier sensibilisation à la sécurité routière - Atelier renforcement à la formation théorique du code de la route - Atelier formation à l'écoconduite - Atelier vérifications du véhicule - Atelier prévention des conduites à risques	24/04/2024	Madame HARCHAOUI est extrêmement impliquée, elle a obtenu son code de la route en mars 2025 et va bientôt passer son permis de conduire.
	Formation pratique	- Cours de conduite sur simulateur - Cours de conduite en voiture	24/04/2024	
LIEVAL Ophélie RSA	Formation théorique	- Cours de code en présentiel - Evaluation théorique sur simulateur - Bilan de mobilité - Atelier groupe de travail adaptés aux besoins des bénéficiaires - Atelier formation à l'écoconduite - Atelier renforcement à la formation théorique du code de la route - Atelier prévention des conduites à risques - Atelier sensibilisation à la sécurité routière	18/11/2024	Madame LIEVAL participe beaucoup à l'oral, s'implique dans sa formation et va bientôt passer son code de la route.
POPESCU Florentina RSA	Formation théorique	- Cours de code en présentiel - Cours de code en distanciel - Evaluation théorique sur simulateur - Bilan de mobilité	07/06/2024	

		- Atelier perfectionnement à la langue française - Atelier formation à l'écoconduite - Atelier sécurité active et passive - Atelier sensibilisation à la sécurité routière - Atelier groupe de travail adaptés aux besoins des bénéficiaires		Madame POPESCU a passé son examen théorique du code de la route et l'a obtenu le 04 décembre 2025, elle commence sa formation pratique.
	Formation pratique	- Cours de conduite sur simulateur - Cours de conduite en voiture	07/06/2024	
MACHADO CARVALHO Flavia RSA	Formation théorique	- Cours de code en présentiel - Cours de code en distanciel - Evaluation théorique sur simulateur - Bilan de mobilité - Atelier vérifications du véhicule - Atelier formation à l'écoconduite - Atelier perfectionnement à la langue française - Atelier sécurité active et passive - Atelier utilisation de l'outil informatique	17/06/2024	Madame MACHADO CARVALHO reste assidue et continue à progresser théoriquement.
REKIMA Mahmoud RSA	Formation théorique	- Cours de code en présentiel - Evaluation théorique sur simulateur - Bilan de mobilité - Atelier prévention des conduites à risques - Atelier groupe de travail adaptés aux besoins des bénéficiaires - Atelier renforcement à la formation théorique du code de la route - Atelier sensibilisation à la sécurité routière - Atelier perfectionnement à la langue française	10/10/2024	Monsieur REKIMA est en grande progression et n'a jamais manqué un cours théorique du code de la route. Cependant in rencontre des difficultés au niveau de la compréhension de la langue française.
	Formation pratique	- Cours de conduite sur simulateur	10/10/2024	
GINEFRI COZZOLINO Madeleine RSA	Formation théorique	-Cours de code en présentiel -Cours de code en distanciel -Evaluation théorique sur simulateur -Bilan de mobilité - Atelier renforcement à la formation théorique du code de la route - Atelier vérifications du véhicule - Atelier sensibilisation à la sécurité routière - Atelier sécurité active et passive - Atelier formation à l'écoconduite	16/07/2024	Madame GINEFRI COZZOLINO est assidue et participe à l'oral.
	Formation pratique	-Cours de conduite sur simulateur	16/07/2024	
LUIGGI Anaïs RSA	Formation théorique	-Cours de code en présentiel -Evaluation théorique sur simulateur -Bilan de mobilité - Atelier formation à l'écoconduite - Atelier sécurité active et passive	16/07/2024	Madame LUIGGI régulière et impliquée malgré ses échecs à l'examen du code de la route.

		- Atelier confiance en soi - Atelier vérifications du véhicule - Atelier groupe des travail adaptés aux besoins des bénéficiaires		
	Formation pratique	-Cours de conduite sur simulateur	16/07/2024	
YAHIAOUI Abdelkader RSA	Formation pratique	- Cours de code en présentiel - Evaluation théorique sur simulateur - Bilan de mobilité - Atelier sensibilisation à la sécurité routière - Atelier prévention des conduites à risques - Atelier renforcement à la formation théorique du code de la route - Atelier formation à l'éco conduite - Atelier sécurité active et passive	13/10/2025	Monsieur YAHIAOUI commence sa formation.

3. Accompagnement socio-professionnel (CIP)

- ✓ **Accompagnement à la formation de l'enseignement de la conduite** (suivi des étapes de parcours, évaluation des compétences..., préparation à l'obtention du permis de conduire) :

L'accompagnement en formation est réalisé dans un premier temps lors d'un rendez-vous individuel pour effectuer l'inscription ainsi que l'évaluation initiale effectuée sur un simulateur de conduite.

Cela permet aux élèves d'avoir une estimation sur le nombre d'heures à réaliser sur les cours théoriques et sur les cours pratiques.

Le parcours de formation comprend :

- Des cours théoriques collectifs en présentiel
- Des cours théoriques individuels qui s'effectuent grâce à une application pour permettre à l'élève de travailler même en distanciel.
- Une préparation pour le passage de l'examen théorique.
- Des cours pratiques sur un simulateur de conduite qui préparent de façon moins stressante à la pratique sur véhicule.
- Des cours pratiques sur véhicule pour perfectionner les cours effectués sur simulateur et acquérir de nouvelles compétences qui n'ont pas été abordées.
- Une préparation pour le passage de l'examen pratique du permis de conduire à l'aide d'examen blanc.
- Entretien individuel pour la gestion du dossier ANTS afin d'effectuer la fabrication du permis de conduire.
- Un bilan établi à chaque fin de formation.

Si des problématiques n'ont pas été traitées ou résolues avant la fin du parcours, indiquez-en les motifs. Quelles perspectives pour l'année prochaine ?

Malgré les efforts déployés, la principale difficulté rencontrée en 2025 concerne la participation des élèves : plusieurs s'inscrivent, mais ne se présentent pas aux séances de code. Afin de limiter ces désistements, nous avons instauré une participation financière de 50 € à l'inscription. Ce montant, déductible du coût total du permis, vise à responsabiliser davantage les élèves et à les inciter à s'impliquer pleinement dans leur formation.

Toutefois, cette mesure n'a pas complètement résolu le problème et certains élèves continuent à se désengager. Pour l'année prochaine, nous prévoyons donc de mettre en place un système de suspension temporaire, puis définitive, pour celles et ceux qui ne participent pas activement à la formation. Cette démarche permettra de libérer des places pour les candidats réellement motivés et d'optimiser l'accompagnement pédagogique.

Nos objectifs pour 2026 concernant les brsa sont de parvenir à 3 réussites à l'examen du Code de la route et à 1 obtentions de permis de conduire. Pour atteindre ces résultats, nous renforcerons le suivi individuel et continuerons à collaborer étroitement avec nos partenaires prescripteurs, afin d'encourager une assiduité plus grande et un engagement durable de la part de tous les élèves.

II. Besoins et perspectives

1. Difficultés rencontrées pendant l'année 2025

Observations : La difficulté d'accompagnement

Dans le cadre de l'accompagnement des bénéficiaires du RSA (BRSA), nous constatons que ce public présente des difficultés particulièrement marquées. Celles-ci concernent notamment la compréhension des contenus pédagogiques, mais également la capacité à s'inscrire dans un parcours de formation de manière régulière.

L'accompagnement de ces bénéficiaires nécessite une mobilisation renforcée de notre équipe, tant sur le plan pédagogique que social. En effet, des difficultés importantes d'assiduité sont fréquemment observées, impliquant un travail constant de relance, de motivation et de suivi individualisé.

Ce public requiert ainsi un accompagnement spécifique et soutenu, reposant sur une sollicitation régulière afin de maintenir leur engagement dans la formation et favoriser la réussite de leur parcours.

2. Besoins et perspectives pour l'année 2026

Objectifs de sortie

Sur la base des profils accueillis en ce moment, nous espérons pouvoir présenter à l'examen de conduite 2 élèves.

Besoins, perspectives et projets pour l'année 2026 :

Le développement de notre accompagnement sur la mobilité avec des rendez-vous pour chaque personne inscrites.

Le développement de la formation en interne sur la sécurité routière et l'éco-conduite

Afin de répondre aux difficultés de mobilité rencontrées par une partie des publics accompagnés, et plus particulièrement les bénéficiaires du RSA (BRSA), nous avons mis en place un dispositif de **transport des participants**.

Cette action vise à lever un frein majeur à l'accès à la formation, en facilitant la présence et l'assiduité des bénéficiaires. En effet, les problématiques de déplacement constituent un obstacle récurrent pour ce public, impactant directement leur engagement dans le parcours.

La poursuite et le développement de ce dispositif apparaissent comme un levier essentiel pour sécuriser les parcours, améliorer la participation aux formations et renforcer les chances de réussite des bénéficiaires.

.

.

Signature

A :

Date :

Signature du représentant légal (nom, prénom, qualité + tampon):

III. ANNEXES

1. Formations internes (joindre les justificatifs en suivant l'ordre du tableau)